



Bulletin Officiel

N°6363 Vendredi 28 Mai 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 –

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES AETECH 4

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES AETECH 5

INFORMATIONS POST AGO ET AGE

SOCIETE DE TRANSPORT ET DE TOURISME ALJAZIRA DJERBA -AGO- 7

QATAR NATIONAL BANK -AGE- 11

QATAR NATIONAL BANK -AGO- 13

RESOLUTIONS ADOPTÉES

TUNISIE SICAV 18

STRATEGIE ACTIONS SICAV 19

SICAV PLUS 20

SICAV ENTREPRISE 21

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV ENTREPRISE 22

STRATEGIE ACTIONS SICAV 23

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 24

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 25

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 26

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS 27

FCP INNOVATION 28

SICAV BH OBLIGATAIRE 29

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV AXIS TRESORERIE 30

SICAV BH CAPITALISATION 31

SICAV BH OBLIGATAIRE 32

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2021-1 33

EMPRUNT SUBORDONNE BIAT 2021-1 40

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 03/05/2021*)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES AETECH
- SOCIETE UNIMED

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2020

- SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES AETECH

ANNEXE V

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

- FCP SALAMETT PLUS
- FCP INNOVATION
- FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID-19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID-19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Advanced e-Technologies AeTECH
Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e-Technologies AeTECH sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 18 juin 2021 à 11H au siège d'AeTECH 03 Rue des Métiers Charguia II et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.
2. Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2020.
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
6. Fixation du montant des jetons de présence et la rémunération du Président du Conseil.
7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2020.
8. Quitus aux administrateurs.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Advanced e Technologies AeTECH

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage

Projet de résolutions de la société Advanced e Technologies « AeTECH » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 juin 2021.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés réunissent (..%) du capital social ratifie en conséquence les délais et modes de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté, relatif à l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les états financiers, tels qu'ils lui sont présentés, de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, un gain net comptable de 290 537 Dinars Tunisiens.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et suivants, et 475 du code tunisien des sociétés commerciales, approuve les conventions qui y sont visées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2020 s'élevant à 290 537 Dinars Tunisiens en totalité au poste « Résultats reportés».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, fixe l'allocation d'une somme annuelle de trois mille (3000) Dinars Tunisiens net d'impôt à chacun des administrateurs en fonction à titre des jetons de présence. Cette somme sera versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, au Président du Conseil une rémunération annuelle de cent mille (100 000) Dinars Tunisiens net d'impôt avec date d'effet du 01/01/2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit à 250DT Net par membre et par séance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba
Siège social : HOTEL AL JAZIRA - plage Sidi Mahrez - DJERBA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 mai 2021, la Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :**Première Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2020 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un déficit net de 158 372,524 dinars comme suit :

Déficit net 2020		- 158 372,524
Reste sur report à nouveau 2013 et antérieurs		1 728 500,364
Report à nouveau 2019		<u>2 401 345,109</u>
Total		3 971 472,949
Reports à nouveau 2013 et antérieurs		1 728 500,364
Reports à nouveau 2020		<u>2 242 972,585</u>
	1 ^{er} reliquat	3 971 472,949
	Total reports	<u>3 971 472,949</u>
	2 ^{ème} reliquat	0,000

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2020 à 28 562,500 DT (brut).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

Prenant acte de la fin de mandat de membres du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de la nouvelle composition du conseil. Elle nomme les personnes suivantes en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de la société ALJAZIRA de transport et de tourisme pour les exercices 2021, 2022 et 2023. Ils resteront en fonction jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023 :

- M. Ezedine EL KADHI
- Mr Mohamed Firas EL KADHI
- M. Mekki DARDOURI (SEPCM)
- M. Abdelaziz GHRIBI
- Mme Sonia EL KADHI
- Melle Syrine EL KADHI

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

Prenant acte de la fin de mandat du commissaire aux comptes, l'assemblée générale décide sur proposition du comité d'audit de nommer Mr Ahmed Ben Rayana en tant que commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers de la société Al jazira de transport et de tourisme pour les exercices 2021,2022 et 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve les droits de vote des actionnaires présents ou représentés à l'AGO du 24/05/2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

Exprimé en dinars

	Au 31 Décembre	
	2020	2019
Actifs		
Immobilisations corporelles & incorporelles nettes	1 737 789	2 027 731
Immobilisations financières	1 216 743	1 199 268
Autres actifs non courants	0	0
Total des actifs non courants	2 954 533	3 226 999
Stocks	2 108 605	1 353 104
Clients et comptes rattachés (net)	282 813	225 576
Autres actifs courants (net)	766 084	497 767
Placements et autres actifs financiers (net)	11 652 543	8 668 675
Liquidités et équivalents de liquidités	564 086	3 477 724
Total des actifs courants	15 374 130	14 222 846
Total des actifs	18 328 663	17 449 845

Exprimé en dinars

	Au 31 Décembre	
	2020	2019
Capitaux propres et Passifs		
Capital social	7 000 000	7 000 000
Réserves	2 921 247	2 921 247
Autres capitaux propres	974 795	974 795
Résultats reportés	3 971 473	4 129 845
Capitaux propres après affectation	14 867 515	15 025 887
Passifs		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	0	0
Emprunts	0	0
<u>PASSIFS COURANTS</u>	3 461 148	2 423 957
Fournisseurs et comptes rattachés	607 565	508 824
Autres passifs courants	2 853 583	1 915 134
Passifs financiers	0	0
Capitaux propres et des passifs	18 328 663	17 449 845

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

LIBELLES	Capital	Réserve légale	Réserve facultative	Réserve à Rég. spécial	Réserve pour réinvestis.exo	Réserve de réévaluation	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2020 avant affectation	7 000 000	700 000	1 820 937	0	400 310	974 795	4 129 845	0	-158 373	14 867 515
Réserve légale		0							0	0
Réserve facultative			0						0	0
Réserve à régime spécial				0	0				0	0
Réserve pour réinvestissement exonéré			0		0	0			0	0
Réserve de réévaluation légale 1990										
Résultats reportés							-158 373	0	158 373	0
Dividendes à distribuer							0		0	0
Soldes au 31/12/2020 après affectation du résultat A.G.O. du 24 Mai 2021	7 000 000	700 000	1 820 937	0	400 310	974 795	3 971 473	0	0	14 867 515

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Profession</i>	<i>Adhésion dans les Conseils d'Administration des autres Sociétés</i>
<i>* Mr Ezzedine EL KADHI</i>	<i>Président Directeur Général Sté Al Jazira de Transport et de Tourisme - Djerba</i>	<i>* Membre du Conseil d'Administration Sté L'univers Immobilier – Tunis * Membre du Conseil d'Administration Star – Tunis * Membre du Conseil Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque – Djerba * Membre du Conseil Sté La Lyre Immobilière – Tunis</i>
<i>* Mr Mekki DARDOURI</i>	<i>Gérant Sté K.O.T.R.- Tunis</i>	<i>* Membre du Conseil d'Administration Sté Gécoutour Jerba Yasmina - Djerba</i>
<i>* Mr Med Firas EL KADHI</i>	<i>Directeur Sté Al Jazira de Transport et de Tourisme Djerba</i>	<i>* Membre du Conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque – Djerba</i>
<i>* Melle Syrine EL KADHI</i>	<i>Banque Internationale Arabe Tunisie – Chargée de clientèle - Tunis</i>	<i>* Membre du Conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque - Djerba</i>
<i>* Madame Sonia EL KADHI</i>	<i>Arab Tunisian Banque – Chargée de clientèle - Tunis</i>	<i>* Membre du conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque – Djerba</i>
<i>* Mr Abdelaziz GHRIBI</i>	<i>Retraité</i>	<i>* Membre du Conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque – Djerba</i>

بلاغ الشركات

Informations post AGE

بنك قطر الوطني- تونس المقر الاجتماعي : نهج مدينة العلوم – تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة الخارفة للعادة بتاريخ 4 ماي 2021 ينشر بنك قطر الوطني –تونس مايلي :

اللائحة الأولى:

إن الجلسة العامة غير العادية المنعقدة في إطار أحكام الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية، وعلى إثر معاينة انخفاض الأموال الذاتية للبنك المقدرة في موفى السنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2020 بمبلغ 24,647 مليون دينار و ذلك إلى ما دون نصف رأس المال البالغ 260 مليون دينار نتيجة لتراكم الخسائر المقدرة بمبلغ 236 مليون دينار، تقرر تنفيذ برنامج إعادة هيكلة رأس مال البنك و ذلك بالتخفيض ثم الترفيع فيه نقدا

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الثانية:

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والتقارير الخاص لمراقبي الحسابات وعملا بأحكام الفصل 307 من مجلة الشركات التجارية، تقرر الجلسة العامة غير العادية، وبشرط الحصول على التراخيص القانونية، التخفيض في رأس مال البنك بمبلغ مائتين وستة وثلاثين مليون دينار (236.000.000,000 دينار) لاستيعاب كامل الخسائر المتراكمة في موفى السنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2020 وبالتالي التنزيل من مقداره من مائتين وستين مليون دينار (260.000.000,000 دينار) إلى أربعة وعشرين مليون دينار (24.000.000,000 دينار) مقسم إلى 2.400.000 سهما بقيمة عشرة (10) دنانير للسهم الواحد .

وتجري عملية التخفيض في رأس المال بإلغاء ثلاثة وعشرين مليون وستمئة ألف (23.600.000) سهما بقيمة عشرة دنانير للسهم الواحد وبحساب 23.327.692 سهما عاديا و 272.308 سهما ذات أولوية في الربح دون حق الاقتراع.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الثالثة:

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة تصادق الجلسة العامة غير العادية على تجميع كسور الأسهم التي ستقرزها عملية التخفيض في رأس المال والمقدرة بعشرة (10) أسهم والغائها من الأسهم الراجعة للمساهم الرئيسي، بنك قطر الوطني، في رأس مال البنك وذلك بحساب (5) أسهم عادية و (5) أسهم ذات أولوية في الربح دون حق الاقتراع.

وتسجل الجلسة العامة غير العادية خلال مداواتها تعهد المساهم الرئيسي بنك قطر الوطني بتحمل الغاء كسور الأسهم المقدرة بعشرة (10) أسهم من الأسهم الراجعة له في رأس مال البنك وذلك بحساب (5) أسهم عادية و (5) أسهم ذات أولوية في الربح دون حق الاقتراع.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الرابعة:

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة ومعاينة تحرير كامل رأس المال، تقرر الجلسة العامة غير العادية الزيادة في رأس مال البنك نقدا بمبلغ مائة وثلاثين مليون دينار (000,130.000.000 دينار) وبالتالي الترفيع من مقداره من أربعة وعشرين مليون دينار (24.000.000,000 دينار) إلى مائة وأربعة وخمسين مليون دينار (154.000.000,000) وذلك بإحداث ثلاثة عشرة مليون (13.000.000) سهما عاديا جديدا قيمة السهم الواحد عشرة (10) دنانير تكتتب بالكامل وتحرر كليا عند الاكتتاب.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الخامسة:

يخصص الاكتتاب للمساهمين الحاليين في رأس مال بنك قطر الوطني – تونس المالكين للأسهم العادية والأسهم ذات الأولوية في الربح دون حق الاقتراع دون غيرهم ويكون الاكتتاب بصفتين الأولى غير قابلة للتخفيض والثانية قابلة للتخفيض:

- ✓ الاكتتاب بصفة غير قابلة للتخفيض: يخص المساهمين الحاليين أصحاب حق الأفضلية ويمكنهم من المشاركة في الزيادة المقررة وذلك بنسبة عدد الأسهم المملوكة من كل واحد منهم في رأس المال ويكون ذلك بحساب خمسة وستين (65) أسهم عادية جديدة عن كل اثنتي عشرة (12) أسهم قديمة، عادية كانت أم ذات أولوية في الربح دون حق الاقتراع. ويعتبر المساهمون الذين لم يمارسوا حق الأفضلية في الاكتتاب جزئيا أو كليا في الأجل المحدد متخلين بصفة نهائية وباتة عن ممارسة هذا الحق فيما تبقى من الأسهم المعروضة للاكتتاب.

وتجمع كسور الأسهم غير القابلة للتجزئة المطروحة للاكتتاب وفقا لحق الأفضلية المذكور وتوزع على المساهمين حسب اتفاقهم على إحالة أو تداول حق الأفضلية في الاكتتاب المتعلق بها ويعتبر المساهمون الذين لم يتوصلوا إلى صيغة اتفاقية حولها إلى حين انقضاء مدة الاكتتاب متحليين بصفة نهائية وباتة عن حق الأفضلية الراجع إليهم في خصوصها.

✓ الاكتتاب بصفة قابلة للتخفيض: يكون هذا الحق مقصورا على المساهمين الذين مارسوا حق أفضليتهم بالكامل في الاكتتاب في الأسهم الجديدة المحدثة ويمكنهم من اكتتاب إضافي في عدد من الأسهم يتجاوز عدد الأسهم المخولة لهم على وجه الأفضلية. ولا تقع الاستجابة لطلب المساهمين المكتتبين في الأسهم الإضافية إلا في حدود عدد الأسهم التي لم يمارس في شأنها حق الأفضلية في الاكتتاب كليا أو جزئيا وتوزع الأسهم المتبقية بين المساهمين المذكورين بحسب نسبة الأسهم المملوكة من كل واحد منهم في رأس المال وعلى قدر طلبهم. إذا لم تبلغ رغما عن ذلك جملة الاكتتابات المحققة مجموع الزيادة المقررة في رأس المال يوزع المتبقي من الأسهم على المساهمين المتبقين حسب طلبهم.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة السادسة:

تقرر الجلسة العامة غير العادية أن تتم الزيادة في رأس المال حسب الشروط التالية:

- ✓ تكون الأسهم الجديدة المحدثة أسهما اسمية وعادية بقيمة عشرة (10) دنانير للسهم الواحد يتم اكتتابها بالكامل وتحزر نقدا عند الاكتتاب وهي غير خاضعة لمنحة الإصدار،
- ✓ تتمتع الأسهم الجديدة المحدثة بعائداتها من الأرباح بداية من غرة جانفي 2021،
- ✓ تقبل الاكتتابات بالمقر الاجتماعي لبنك قطر الوطني – تونس.
- ✓ يفتح الحق في الاكتتاب بداية من التاريخ المعلن عنه بالزائد الرسمي للجمهورية التونسية ويستمر خمسة عشر (15) يوما من تاريخ الإعلان بدخول الغاية.
- ✓ تحزر الأسهم المكتتبه بالكامل عند الإكتتاب وفي نفس الوقت وإلا عدّ الاكتتاب لاغيا. وتودع مبالغ الاكتتابات بالحساب البنكي غير القابل للتصرف المفتوح للغرض لبنك قطر الوطني – تونس.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة السابعة:

- تقرر الجلسة العامة غير العادية تنقيح المادة السادسة (06) من النظام الأساسي للبنك كما يلي:
- "يبلغ رأس مال الشركة مائة وأربعة وخمسين مليون دينار (154.000.000,000 دينار) مقسم إلى خمسة عشرة مليون وأربعمائة ألف (15.400.000) سهما بقيمة اسمية تساوي عشرة (10) دنانير للسهم الواحد مفصلة كالآتي:
- ✓ أسهم عادية وعددها 15.372.308 سهما؛
- ✓ أسهم ذات أولوية في الربح دون حق الاقتراع وعددها 27.692 سهما."

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الثامنة:

تفوض الجلسة العامة غير العادية لمجلس الإدارة كلّ الصلاحيات والسلطات اللازمة بغرض إنجاز عملية التخفيض والترفع في رأس المال وتحديد طرقها وشروطها وإجراءاتها ومعاينة تحققها وتغيير احكام النظام الأساسي ذات العلاقة وذلك بمطلق الحرية وبدون شرط أو قيد.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة التاسعة:

تفوض الجلسة العامة غير العادية للممثل القانوني للبنك كل الصلاحيات قصد القيام بالإجراءات القانونية اللازمة وخاصة منها إجراءات التسجيل والإيداع والنشر

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

بلاغ الشركات

INFORMATIONS POST AGO

بنك قطر الوطني- تونس
المقر الاجتماعي : نهج مدينة العلوم – تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 4 ماي 2021 ينشر بنك قطر الوطني- تونس مايلي :

- ✓ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- ✓ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ✓ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ✓ قائمة أعضاء مجلس الإدارة.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية:

اللائحة الأولى:

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية الفردية المتعلقة بالسنة المالية 2020 وعلى التقرير العام لمراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2020 التي تشمل الموازنة وجدول التعهدات خارج الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع.

اللائحة الثانية:

أطلعت الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس وصادقت على الاتفاقيات الواردة في التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2020. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الثالثة:

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المجمعة المتعلقة بالسنة المالية 2020 وعلى تقرير مراقبي الحسابات المتعلقة بهذه القوائم المالية، تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المجمعة لسنة 2020. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الرابعة:

تبرئ الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراءا تاما ونهائيا بدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية 2020. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الخامسة:

أطلعت الجلسة العامة العادية على النتيجة السلبية المسجلة بعنوان السنة المالية 2020 والبالغة 111.366.802,441 دينار وتقرر ايداعها في بند مبلغ مرحّل من جديد. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة السادسة:

تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني – تونس على منح كل عضو من أعضاء مجلس الإدارة مكافأة بمبلغ صافي قدره 1500 دولار أمريكي عن كلّ اجتماع وذلك بعنوان بدل حضور اجتماعات مجلس الإدارة واللجان المنبثقة عنه. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة السابعة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيّد هدى ماكني عضواً مستقلاً بمجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات بداية من غرة جانفي 2021 وتنتهي بتاريخ انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في نتيجة السنة المالية 2023. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الثامنة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين كلّ من السيّد عبد الله ناصر آل خليفة وصلاح الدين المبروك المعداني عضوين جديدين بمجلس الإدارة عوضاً عن السيّد علي راشد المهدي والسيّد فاطمة السويدي وذلك لمدة ثلاثة (03) سنوات تنتهي بتاريخ انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في نتيجة السنة المالية 2023. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة التاسعة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد الفترة النيابية لأعضاء مجلس الإدارة الآتي ذكرهم وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بتاريخ انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في نتيجة السنة المالية 2023:

السيّد خليل الأنصاري

السيّد علي عبد الله درويش

السيّد حسن عبد الله الأصمخ

السيّد طلال عبد الرحمان الملا

السيّد طارق فايد

السيّد لبنى الفقي

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة العاشرة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد نيابة مكتب الخبرة "Orga Audit" كمراقب حسابات ثاني للبنك وذلك لفترة ثانية بعنوان السنوات المالية 2021 و2022 و2023 مع مواصلة تطبيق نفس الأتعاب. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الحادية عشرة:

تفوض الجلسة العامة العادية للممثل القانوني للبنك كل الصلاحيات قصد القيام بالإجراءات القانونية اللازمة وخاصة منها إجراءات التسجيل والإيداع والنشر. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

II - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية :

(الوحدة: 1000 دينار تونسي)

2019/12/31	2020/12/31	الأصول
		- الخزينة وأموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخزينة العامة للبلاد التونسية
83 304	13 614	
110 131	153 686	- مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية
1 152 736	1 012 144	- مستحقات على الحرفاء
4 756	4 581	- محفظة السندات التجارية
125 098	122 136	- محفظة الإستثمار
19 806	17 995	- أصول ثابتة
44 258	39 429	- أصول أخرى
1 540 089	1 363 585	مجموع الأصول
		الخصوم
		- ودائع وأموال البنك المركزي
42 070	1 040	
41 198	148 427	- ودائع وأموال المؤسسات البنكية المالية
857 680	806 479	- ودائع وأموال الحرفاء
421 105	337 906	- اقتراضات وموارد خصوصية
42 022	45 086	- خصوم أخرى
1 404 075	1 338 938	مجموع الخصوم
		الأموال الذاتية
		- رأس المال
260 000	260 000	
(124 633)	(236 000)	- مبلغ مرحل من جديد
647	647	- إحتياطيات
136 014	24 647	مجموع الأموال الذاتية
1 540 089	1 363 585	مجموع الخصوم والأموال الذاتية

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2020

جدول تطور الأموال الذاتية على ضوء قرار توظيف نتيجة سنة 2020
(الوحدة : 1000 دينار)

الجملة	نتيجة السنة	احتياطات اخرى	مبلغ مرحل من جديد	الصندوق الاجتماعي	احتياطات قانونية	رأس المال المكتتب و المحرر	
136 014	(46 673)		(77 960)		647	260 000	الرصيد في 2019/12/31
-	46 673		(46 673)				توظيف النتيجة 2019
-							ترفيغ في رأس المال
(111 367)	(111 367)						نتيجة السنة 2020
24 647	(111 367)		(124 633)		647	260 000	الرصيد في 31/12/2020 قبل توظيف النتيجة
-	111 367		(111 367)				توظيف نتيجة 2020
24 647	-		(236 000)		647	260 000	الرصيد في 2020/12/31 بعد توظيف النتيجة

Titre	Nom	Principales activités professionnelles Français	Mandat
Président	ABDULLA NASSER AL KHALIFA	Directeur Général Ressources humaines du groupe QNB DOHA	2021-2023
Membre	ALI ABDULLAH DARWISH	Directeur Général Adjoint des institutions financières et Banques corré	2021-2023
Membre	HASSAN ABDULLAH AL ASMAKH	Directeur Général Adjoint private Banking QNB DOHA	2021-2023
Membre	TAREK FAYED	Président exécutif des affaires QNB AL AHLI	2021-2023
Membre	KHALIL AL ANSARI	Directeur Général Adjoint Ressources Humaines QNB DOHA	2021-2023
Membre	TALAL ABDULRAHMAN AL-MULLA	Directeur Exécutif Trésorerie QNB DOHA	2021-2023
Membre	SALAH AI MADANI	Directeur régional du risque crédit groupe QNB DOHA	2021-2023
Membre	LOBNA FEKI	Auditrice et banquière TUNISIE	2021-2023
Membre	Houda Mekni	Banquière Tunisie	

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 5 mars 1992
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2020 à la valeur liquidative.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **15,763 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **31 mai 2021**.

Le reliquat provenant des arrondis soit 0,861 dinar sera affecté au compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois années qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023, les mandats des administrateurs suivants:

-TUNISIE VALEURS

-ASSURANCES COMAR

-SMART ASSET MANAGEMENT.

-Monsieur Slaheddine LARGUECHE

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2020 à la valeur liquidative.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une durée de trois années qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023, les administrateurs suivants:

- Monsieur Slim ABDELKEFI
- Monsieur Sofiane HAMMAMI
- Monsieur Sabeur ELLOUMI
- Madame Rafiaa ABDELKEFI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem- 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **4,222 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **31 mai 2021**.

Le reliquat provenant des arrondis soit 84,608 dinars sera affecté au compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2021, **SICAV ENTREPRISE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020 et à compter du **lundi 31 mai 2021,**

Un dividende de 4,222 dinars par action.

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de TUNISIE VALEURS.

2021- AS -0721

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

STRATEGIE ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2021, **STRATEGIE ACTIONS SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020 et à compter du **lundi 31 mai 2021**,

Un dividende de 15,763 dinars par action.

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de TUNISIE VALEURS.

2021- AS -0722

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 13-2018 du 7 juin 2018

Adresse : Immeuble Intégra-Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS informe les porteurs de parts de **FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020 et à compter du **lundi 31 mai 2021**,

Un dividende de 105,254 dinars par part.

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de **TUNISIE VALEURS**.

2021- AS -0723

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 48-2015 du 10 septembre 2015
Adresse : Immeuble Intégra-Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS informe les porteurs de parts de **FCP VALEURS INSTITUTIONNEL** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020 et à compter du **lundi 31 mai 2021**,

Un dividende de 130,593 dinars par part.

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de **TUNISIE VALEURS**.

2021- AS -0724

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°04-2007 du 8 mai 2007

Adresse : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de FCP DELTA EPARGNE ACTIONS, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020 :

Un dividende de 0,728 dinar par part.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à partir du **lundi 31 mai 2021.**

2021- AS -0725

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 20-2014 du 3 avril 2014

Adresse : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020 :

Un dividende de 4,033 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de STB FINANCE à partir du **lundi 31 mai 2021**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP INNOVATION

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 19-2014 du 3 avril 2014

Adresse : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de FCP INNOVATION, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020 :

Un dividende de 2,806 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de STB FINANCE à partir du **lundi 31 mai 2021.**

2021- AS -0727

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2021, **SICAV BH OBLIGATAIRE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020 un dividende brut de :

5,449 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à tous les guichets de BH BANK à partir du **lundi 31 mai 2021** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,

- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **lundi 31 mai 2021**.

Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 28 mai 2021** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

AVIS DES SOCIÉTÉS

Liste des membres du conseil d'administration**SICAV AXIS TRESORERIE**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003

Siège Social : Yasmine Tower-Bloc C- 6^{ème} étage

Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Lotfi SEHILI Président du Conseil d'Administration de la SICAV	- Directeur Général de la société BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT - Directeur Général de la société BMCE CAPITAL SECURITIES	-Représentant permanent de la société BMCE CAPITAL SECURITIES au conseil d'administration de la société TUNISIE CLEARING -Représentant permanent de la société BMCE CAPITAL SECURITIES au conseil d'administration de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT »
BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Gestion d'OPCVM	Néant
ARAB TUNISIAN BANK - ATB -	Banque	Membre du conseil d'administration des Sociétés : - Arab Tunisian Development - Arab Tunisian Invest - Arab Financial Consultants - Arab Tunisian Lease
LLOYD TUNISIEN	Assurance	Membre du conseil d'administration de la société Générale Assistance

AVIS DES SOCIÉTÉS

Liste des membres du conseil d'administration**SICAV BH CAPITALISATION**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mohamed ACHOUR Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Directeur Central de l'Organisation et de la Qualité à la BH BANK	Représentant permanent de la BH BANK au Conseil d'Administration de POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
BH BANK	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -SICAV BH OBLIGATAIRE - POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT -BH SICAF -BH ASSURANCE -La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC) -BH IMMO -BH LEASING -BH RECOUVREMENT -BH INVEST -BH EQUITY
BH ASSURANCE	Assurance	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - SICAV BH OBLIGATAIRE - BH EQUITY - BH IMMO - BH LEASING - BH INVEST - La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC)
BH SICAF	Société d'investissement	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - BH ASSURANCE - BH INVEST - BH IMMO - SICAV BH OBLIGATAIRE
M. Ahmed TRABELSI	Président Directeur général des sociétés ETTAYSSIR, ESSANIA, PLATOTECHNICA et Gérant de la société TRABELSI SERVICES	Président du Conseil d'Administration des sociétés : - BH ASSURANCE - ETTAYSSIR - ESSANIA - PLATOTECHNICA Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - BH BANK - BH LEASING - BH SICAF
M. Radhouane ZOUARI	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -BH ASSURANCE -TUNISIE VALEURS

AVIS DES SOCIÉTÉS

Liste des membres du conseil d'administration**SICAV BH OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme Kmar ZAOUALI Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Directeur Central de la planification et du contrôle de gestion à la BH BANK	Néant
BH BANK	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -SICAV BH CAPITALISATION - POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT -BH SICAF -BH ASSURANCE -La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC) -BH IMMO -BH LEASING -BH RECOUVREMENT -BH INVEST -BH EQUITY
BH ASSURANCE	Assurance	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - SICAV BH CAPITALISATION - BH EQUITY - BH IMMO - BH LEASING - BH INVEST - La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC)
BH SICAF	Société d'investissement	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - BH ASSURANCE - BH INVEST - BH IMMO - SICAV BH CAPITALISATION
BH EQUITY	Capital investissement	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - BH ASSURANCE - BH INVEST
BH LEASING	Leasing	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - BH ASSURANCE - BH INVEST

AVIS DES SOCIÉTÉS

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Identifiant unique : 123L

Tél : 71 831 000 Fax : 71 830 152

**Emission d'un « Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1 »
de 50MDT susceptible d'être porté à 70MDT
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole –BNA- réunie le 09/06/2020 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 06/05/2021 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50MDT susceptible d'être porté à 70MDT et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,6% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,8% et/ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	9,1% et/ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
D	7 ans dont 2 ans de grâce	9,3% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à 70 millions de dinars divisé en 700 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 31/05/2021 auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le 04/06/2021. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 70MDT est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 04/06/2021, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 04/06/2021, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 09/06/2021 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

➤ But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1 »

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Nature des titres :** Titre de créance.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **04/06/2021** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **04/06/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 8,6% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 8,8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,5%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie C exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,1% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,5%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie D exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,3% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

➤ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et C et à la troisième année pour la catégorie B et D. L'emprunt sera amorti en totalité le **04/06/2026** pour la catégorie A et C et le **04/06/2028** pour la catégorie B et D.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **04 juin** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/06/2022**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **04/06/2022** pour la catégorie A et C et le **04/06/2024** pour la catégorie B et D.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,6% l'an** pour la catégorie **A**, de **8,8% l'an** pour la catégorie **B**, de **9,1% l'an** pour la catégorie **C** et de **9,3% l'an** pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'avril 2021, qui est égale à 6,448%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **8,698%** pour la catégorie **A**, de **8,948%** pour les catégories **B** et **C**, **9,198%** pour la catégorie **D**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** pour la catégorie **A**, **2,50%** pour les catégories **B** et **C** et **2,75%** pour la catégorie **D**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A et C;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B et D.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A et C;
- 5 ans pour la catégorie B et D.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- 2,701 années pour les catégories A ;
- 4,196 années pour la catégorie B ;
- 2,687 années pour la catégorie C ;
- 4,159 années pour la catégorie D.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang**

→ **Rang de créance** : En cas de liquidation de la BNA, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

→ **Maintien de l'emprunt à son rang** : La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées**: Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées** :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

→ **Nature du titre** : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)

→ **Qualité de crédit de l'émetteur** : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

BIAT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » de 90 000 000 DT susceptible d'être porté à
120 000 000 DT
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, il est à signaler que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 avril 2021 a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 10 mars 2021, a décidé d'émettre au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **90 MD** susceptible d'être porté à un maximum de **120 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « **Emprunt Subordonné BIAT 2021-1** » de **90 MD susceptible d'être porté à un montant maximum de 120 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce, selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	TMM+2,25% et / ou 8,60%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM+2,50% et / ou 8,85%	In Fine

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	TMM+2,50% et / ou 9,10%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
D	5 ans	TMM+2,75% et / ou 9,35%	In Fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant :** Le montant total du présent emprunt est fixé à **90 MD susceptible d'être porté à un maximum de 120 MD**, divisés en 900 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **24/05/2021** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **23/07/2021**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (120 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 120 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/07/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24/08/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/07/2021, seront décomptés et payés à cette dernière date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **23/07/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **225 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,6 % l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans In Fine :**

- ✓ **Taux variable:**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,85% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,10% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans in Fine :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,35% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/07/2026** pour toutes les catégories.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

➤ **Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 Juillet** de chaque année.

Pour les catégories A et C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23/07/2022**.

Pour les catégories B et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/07/2022** et le remboursement total en capital aura lieu le **23/07/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,6% l'an** pour la catégorie **A**, de **8,85% l'an** pour la catégorie **B**, de **9,10% l'an** pour la catégorie **C** et de **9,35% l'an** pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'avril 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,448% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de

calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,698% pour la catégorie A, de 8,948% pour les catégories B et C, 9,198% pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** pour la catégorie A, **2,50%** pour les catégories B et C, **2,75%** pour la catégorie D, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de **5 ans** pour les catégories A, B, C et D.

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et C, de **5 ans** pour les catégories B, et D.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- ✓ **5 ans** pour les catégories B et D ;
- ✓ **2,701 ans** pour la catégorie A ;
- ✓ **2,687 ans** pour la catégorie C.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations subordonnées prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie:** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Emprunt Subordonné BIAT 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021- AS -0662

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	202,958	202,978		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	138,567	138,584		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,899	115,913		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	124,099	124,118		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	121,302	121,316		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	119,820	119,840		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	116,450	116,464		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,385	47,390		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,813	33,818		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	114,595	114,612		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,883	17,885		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,843	127,856		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,185	1,185		
14	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	121,632	121,647		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,834	11,836		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	170,150	170,176		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,791	11,792		
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	96,882	96,896		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,891	1,893		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,381	64,388		
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	135,576	135,575		
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	107,107	107,080		
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	107,803	107,817		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	141,879	141,808		
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	538,957	538,795		
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	139,806	139,569		
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	173,803	173,628		
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	94,795	94,728		
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	127,525	127,451		
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	172,357	172,163		
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	152,637	152,391		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	23,018	22,987		
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,842	90,658		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2221,166	2221,285		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	129,837	131,356		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	221,769	223,704		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,989	2,979		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,679	2,673		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	67,205	66,851		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,285	1,279		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,294	1,295		
45	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,248	1,245		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,225	1,223		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	115,176	115,943		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1203,070	1199,470		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,584	13,706		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,310	10,376		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	91,238	91,306		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	106,813	106,826
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,682	102,695
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,810	109,824
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	101,739	101,754
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,234	110,091	103,258

58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,726	106,561	106,572
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,230	103,153	103,168
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	100,447	100,461
61	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	104,299	104,305
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,644	103,659
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	105,362	105,378
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	105,929	107,729	103,656
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	104,856	106,470	102,822
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	102,158	102,172
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,509	101,996	102,008
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	106,333	106,348
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,815	108,503	104,804
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	101,376	101,390
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	104,153	100,302	100,326
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	109,090	109,102
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	100,803	100,814
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	106,499	106,597
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	103,122	103,127
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	109,576	109,592
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,811	107,545	107,539
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	65,108	64,927
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	93,448	93,275
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,759	17,752
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	296,524	296,530
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2273,543	2272,019
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	70,658	70,555
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	56,836	54,954	54,879
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,103	106,053
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,629	11,726	11,697
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	13,786	13,880	13,888
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	16,086	16,066
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	14,000	13,949
90	BNA CROISSANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/21	4,392	149,845	148,843	143,983
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,683	9,684
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	101,192	101,014
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	78,488	78,431
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	78,972	78,906
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	102,129	102,144
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	94,457	94,572
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,287	10,280
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	101,139	100,912
99	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	24/05/21	1,001	140,968	147,917	147,745
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	107,041	106,611
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	118,370	117,938
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	122,240	121,328
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	197,500	198,291
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	181,173	181,789
105	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	171,415	172,206
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,543	23,809
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	135,641	137,110
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,509	157,893
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5480,755	5517,353
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5619,269	5695,043
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	91,605	91,540
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4693,720	4698,159
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,315	10,386
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	165,461	169,884	171,459
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	24/05/21	106,138	10549,752	11014,985	10978,444
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	128,881	128,777

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société -UIB ASSURANCES- et l'ouverture au public des fonds « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA », « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100

68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Star- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
- (2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
- (3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
- (4) FCP en liquidation anticipée
- (5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
- (6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis

36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

03 Rue des Métiers, Charguia II, Z.I Ariana Aéroport 2035 Tunis Carthage

La société AeTECH publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 juin 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes: Mr Noureddine Ben Arbia (Horwath ACF).

BILAN
AeTECH
Arrêté au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	31-déc	
		2020	2019
<u>Actifs Non courants</u>			
Actifs Immobilisés			
<i>Immobilisations incorporelles</i>		453 398	453 398
<i>Amt : Immobilisations incorporelles</i>		(432 299)	(410 076)
	1	21 098	43 322
<i>Immobilisations corporelles</i>		2 075 962	2 115 272
<i>Amt : Immobilisations corporelles</i>		(1 861 211)	(1 823 449)
	1	214 751	291 823
<i>Immobilisations financières</i>		267 466	252 846
<i>Prov : Immobilisations financières</i>		(237 038)	(237 038)
	2	30 428	15 808
Total des actifs immobilisés		266 277	350 952
<i>Autres actifs non courants</i>	3	1 702	6 316
Total des actifs non courants		267 980	357 268
<u>Actifs courants</u>			
<i>Stocks</i>		1 151 049	1 113 015
<i>Prov : Stocks</i>		(598 860)	(594 352)
	4	552 190	518 663
<i>Clients et comptes rattachés</i>		4 199 119	4 519 330
<i>Prov : Clients et comptes rattachés</i>		(1 710 510)	(1 695 599)
	5	2 488 610	2 823 731
<i>Autres actifs courants</i>		1 387 632	1 060 777
<i>Prov : Autres actifs courants</i>		(93 132)	(81 383)
	6	1 294 500	979 395
<i>Placements et autres actifs financiers</i>		0	0
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	7	8 763	3 058
Total des actifs courants		4 344 063	4 324 846
Total des actifs		4 612 042	4 682 115

BILAN
AeTECH
Arrêté au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

Capitaux propres et Passifs	Notes	31-déc	
		2020	2019
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		2 223 334	2 223 334
Réserve légale		164 000	164 000
Prime d'émission		2 916 670	2 916 670
Résultats reportés		(10 389 811)	(10 163 530)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(5 085 807)	(4 859 526)
Résultat de l'exercice		290 537	(226 281)
Total des capitaux propres	8	(4 795 270)	(5 085 807)
<u>Passifs</u>			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	9	386 605	508 677
Autres passifs non courants	10	468 640	771 705
Total des passifs non courants		855 245	1 280 382
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	3 434 463	4 303 436
Autres passifs courants	12	3 399 874	2 390 770
Concours bancaires et autres passifs financiers	7	1 717 730	1 793 333
Total des passifs courants		8 552 067	8 487 539
Total des passifs		9 407 312	9 767 921
Total des capitaux propres et des passifs		4 612 042	4 682 115

ETAT DE RESULTAT
AeTECH
Période du 1er janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

		Du 1er janvier	Au 31 décembre
	Notes	2020	2019
Produits d'exploitation			
Produits d'exploitation	13	6 172 373	7 133 958
Autres produits d'exploitation	14	13 825	40 846
Total des produits d'exploitation		6 186 198	7 174 804
Charges d'exploitation			
Achats consommés	15	4 250 483	4 527 513
Charges de personnel	16	1 314 640	1 418 368
Dotations aux amortissements et aux provisions	17	174 695	415 260
Autres charges d'exploitation	18	610 031	775 893
Total des charges d'exploitation		6 349 848	7 137 033
Résultat d'exploitation		(163 651)	37 770
Charges financières nettes	19	(317 786)	(315 727)
Produits des placements		0	0
Autres gains ordinaires	20	927 048	77 925
Autres pertes ordinaires	21	(141 970)	(11 173)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		303 641	(211 206)
Impôt sur les sociétés	22	(13 104)	(15 075)
Résultat des activités ordinaires après impôt		290 537	(226 281)
Eléments extraordinaires	22	0	0
Résultat net de l'exercice		290 537	(226 281)
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		290 537	(226 281)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AeTECH
Période du 1er janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	Du 1er janvier	Au 31 décembre
		2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net après modifications comptables		290 537	(226 281)
Ajustements pour:			
<i>Amortissements et provisions</i>		160 870	374 414
<i>Variation des:</i>			
* <i>Stocks</i>		(38 034)	123 097
* <i>Créances</i>		320 211	2 060 280
* <i>Autres actifs</i>		(326 855)	205 047
* <i>Fournisseurs et autres dettes</i>		(196 080)	(2 618 933)
* <i>Plus ou moins-value de cession</i>		(9 400)	(8 000)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		201 248	(90 374)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
<i>Déc. affectés à l'acquisition d'immo. Corp. & incorp.</i>		(25 794)	(53 228)
<i>Enc. affectés à la cession d'immo. Corp. & incorp.</i>		9 400	8 000
<i>Déc. affectés à l'acquisition d'immobilisations financières</i>		(16 350)	(10 500)
<i>Enc. provenant de la cession d'immobilisations financières</i>		1 730	55 520
<i>Charges à répartir</i>		0	(5 107)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(31 014)	(5 316)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
<i>Encaissements provenant des emprunts</i>		0	560 000
<i>Décaissements provenant des emprunts</i>		(143 299)	(305 291)
<i>Variation des intérêts courus sur emprunts</i>		(590)	(5 813)
<i>Variation crédits de mobilisation</i>		39 800	(9 000)
<i>Variation des financements en devise</i>		320 836	(78 297)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		216 748	161 599
Variation de trésorerie		386 982	65 909
Trésorerie au début de l'exercice		(1 561 803)	(1 627 712)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(1 174 821)	(1 561 803)

Schéma intermédiaire de gestion
AeTECH
Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019
Revenus	6 172 373	7 133 958	Achats de marchandises consommés	4 250 483	4 527 513			
Autres produits d'exploitation	13 825	40 846						
Production	6 186 198	7 174 804	Achats consommés	4 250 483	4 527 513	Marge commerciale	1 935 714	2 647 291
Marge commerciale	1 935 714	2 647 291	Autres charges externes (Hors impôts & taxes)	550 855	693 845			
<u>Sous total</u>	1 935 714	2 647 291	<u>Sous total</u>	550 855	693 845	<u>Valeur ajoutée brute</u>	1 384 860	1 953 446
Valeur ajoutée brute	1 384 860	1 953 446	Impôts et taxes	59 176	82 048			
			Charge de personnel	1 314 640	1 418 368			
<u>Sous total</u>	1 384 860	1 953 446	<u>Sous total</u>	1 373 816	1 500 416	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	11 044	453 030
Excédent brut d'exploitation	11 044	453 030	Charges financières	317 786	315 727			
Autres gains ordinaires	927 048	77 925	Dotation aux amortissements & aux provisions	174 695	415 260			
Produits financiers	0	0	Autres pertes ordinaires	141 970	11 173			
			Impôt sur les bénéfices	13 104	15 075			
<u>Sous total</u>	938 092	530 955	<u>Sous total</u>	647 555	757 236	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	290 537	(226 281)
Résultat des activités ordinaires	290 537	(226 281)	Eléments extraordinaires	0	0			
						<u>Résultat net de l'exercice</u>	290 537	(226 281)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Advanced e -Technologies, société anonyme résidente, a été constituée le 12 octobre 2001. Le capital initial de la société s'élève à 500.000 DT, divisés en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de 150.000 DT pour être porté à 650.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2004, a décidé une augmentation de capital de 270.000 DT pour le porter à 920.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Mai 2007, a décidé une nouvelle augmentation du capital de 720.000 DT pour le porter de 920.000 DT à 1.640.000 DT et ce par les modalités suivantes :

- Un montant de 184.000 DT, par incorporation de la réserve extraordinaire de 100.000 DT et d'une partie de la réserve légale pour 84.000 DT et ce par création de 18.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation,
- Un montant de 536.000 DT, par apport en numéraire et la création de 53.600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de 36.000 DT, soit 3.600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour 300.000 DT, soit 30.000 actions et 200.000 DT, soit 20.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 Septembre 2012, a décidé de réduire la valeur nominale de l'action au montant de 1 dinar. Le capital social est devenu composé de 1.640.000 actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune.

La proposition du Conseil d'Administration du 27 Août 2012, approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 05 Septembre 2012, d'introduire les actions de la société au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis a été concrétisée durant l'exercice 2013. En date du 05 février 2013, le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'Admission au Marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société.

L'introduction au marché alternatif de la cote de la bourse a été effectuée par la mise sur le marché de 583.334 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune, au prix d'introduction de 6 dinars. La clôture des souscriptions a été réalisée en date du 12 Mars 2013 et le démarrage des négociations des actions nouvelles a été réalisé en date du 05 avril 2013.

La société a pour objet la fourniture, l'installation, la maintenance, le développement et l'intégration des produits, logiciels dans le monde des technologies de la communication de l'Internet, de l'informatique et de bureautique, et d'une façon générale, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets annexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement. La société est également un distributeur des produits Ooredoo.

Il est à noter que la société a été créée à la suite de l'achat partiel de l'actif de l'activité EDD d'Alcatel Tunisie.

II. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

III.1. Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

III.2. Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif sont immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible ;
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

▪ Logiciels (linéaire)	33%
▪ Agencements & aménagements (linéaire)	10%
▪ Équipements de bureau (linéaire)	10-20%
▪ Matériel informatique	33,33%
▪ Matériel de transport	20%
▪ Frais préliminaires	33,33%

Certaines immobilisations dont la valeur est inférieure à D : 500 sont amorties au taux de 100%.

III.3. Emprunts

Le principal des emprunts non remboursés est présenté au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants : Concours bancaires et autres passifs financiers.

III.4. Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA, collectées et récupérables, sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'État et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

III.5. Principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus.

IV. NOTES DU BILAN

Note 1 : Immobilisations Incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations entre le 01/01/2020 au 31/12/2020 se présente comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes			Solde au 31/12/2020	Amortissements			Solde au 31/12/2020	VCN	
	31/12/2019	Acquisition	Cession		31/12/2019	Dotation	Cession		Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Licences & Logiciels	181 370	0	0	181 370	(168 914)	(5 557)	0	(174 471)	12 455	6 898
Site WEB	7 828	0	0	7 828	(7 828)	0	0	(7 828)	0	0
Fonds commercial	250 000	0	0	250 000	(233 333)	(16 667)	0	(250 000)	16 667	0
Immobilisations incorporelles en cours	14 200	0	0	14 200	0	0	0	0	14 200	14 200
Total des immobilisations incorporelles	453 398	0	0	453 398	(410 076)	(22 223)	0	(432 299)	43 322	21 098
Agencements, Aménagements et installations	160 730	1 925	0	162 655	(74 763)	(19 225)	0	(93 988)	85 967	68 667
Installation téléphonique	123 756	0	0	123 756	(101 272)	(1 617)	0	(102 889)	22 484	20 867
Matériel et outillage	97 566	613	0	98 179	(94 791)	(391)	0	(95 181)	2 776	2 998
Matériel de transport	989 720	8 261	(65 104)	932 877	(842 392)	(64 313)	65 104	(841 601)	147 328	91 276
Mobilier, Matériels de bureau	146 935	2 184	0	149 119	(137 810)	(7 672)	0	(145 482)	9 125	3 637
Matériel informatique	596 565	12 811	0	609 377	(572 422)	(9 649)	0	(582 071)	24 143	27 306
Total des immobilisations corporelles	2 115 272	25 794	(65 104)	2 075 962	(1 823 449)	(102 865)	65 104	(1 861 211)	291 823	214 751
Total des immobilisations	2 568 670	25 794	(65 104)	2 529 360	(2 233 525)	(125 089)	65 104	(2 293 511)	335 144	235 849

Note 2 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières totalisent à la clôture de l'exercice 2020 un montant net de D : 30 428 contre D : 15 808 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Titres de participation GLOBAL TELECOM NETWORKING	200 000	200 000	0
Dépôt et cautionnements	67 466	52 846	14 620
<u>Total immobilisations financières brutes</u>	<u>267 466</u>	<u>252 846</u>	<u>14 620</u>
Prov : Immobilisations financières	(237 038)	(237 038)	0
<u>Total Immobilisations financières</u>	<u>30 428</u>	<u>15 808</u>	<u>14 620</u>

Note 3 : Autres actifs non courants

Les Autres actifs non courants qui correspondent à des charges à répartir relatives aux frais d'homologation de produits totalisent à la clôture de l'exercice 2020 un montant net de D : 1 702 contre D : 6 316 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Valeur brute 31/12/20</i>	<i>Charges à répartir ex 2020</i>	<i>Résorp° antérieures</i>	<i>Résorp° exercice 2020</i>	<i>VCN 31/12/20</i>	<i>VCN 31/12/19</i>
Charges à répartir	13 841	0	(7 525)	(4 614)	1 702	6 316
<u>Total Autres actifs non courants</u>	<u>13 841</u>	<u>0</u>	<u>(7 525)</u>	<u>(4 614)</u>	<u>1 702</u>	<u>6 316</u>

Note 4 : Stocks

Les stocks totalisent au 31 décembre 2020 D : 552 190 contre D : 518 663 à la fin de l'exercice 2019 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Stocks solution	1 033 971	1 011 864	22 107
Stocks distribution	117 079	101 151	15 928
<u>Total Stocks</u>	<u>1 151 049</u>	<u>1 113 015</u>	<u>38 034</u>
Provision des stocks	(598 860)	(594 352)	(4 507)
<u>Total Stocks</u>	<u>552 190</u>	<u>518 663</u>	<u>33 527</u>

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2020 D : 2 488 610 contre D : 2 823 731 à la fin de l'exercice 2019 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Clients ordinaires	1 800 182	2 195 141	(394 959)
Clients douteux	1 899 060	1 877 975	21 085
Clients factures à établir	499 877	446 214	53 663
Effets à recevoir	0	0	0
<u>Total clients bruts</u>	<u>4 199 119</u>	<u>4 519 330</u>	<u>(320 211)</u>
Prov : Clients douteux	(1 710 510)	(1 695 599)	(14 911)
<u>Total Clients et comptes rattachés</u>	<u>2 488 610</u>	<u>2 823 731</u>	<u>(335 122)</u>

Note 6 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent à la clôture de l'exercice 2020 un montant de D : 1 294 500 contre D : 979 395 à la fin de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Personnel à l'actif	10 667	9 721	947
Fournisseurs débiteurs	87 691	73 592	14 099
Opérations sur achats/ventes de cartes	100	0	100
Etat, impôts et taxes à l'actif	759 851	627 037	132 814
Charges constatées d'avance	232 721	191 058	41 663
Débiteurs divers	296 602	159 370	137 232
<u>Total autres actifs courants bruts</u>	<u>1 387 632</u>	<u>1 060 777</u>	<u>326 855</u>
Provision des autres actifs courants	(93 132)	(81 383)	(11 749)
<u>Total Autres actifs courants</u>	<u>1 294 500</u>	<u>979 395</u>	<u>315 106</u>

Note 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 8 763 contre D : 3 058 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillant ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Banques (*)	160	0	160
Caisses	290	2 051	(1 761)
Chèques en caisse	18 778	18 778	0
Chèques à l'encaissement	0	1 007	(1 007)
Effets à l'encaissement	8 313	0	8 313
<u>Total des liquidités et équivalents bruts</u>	<u>27 540</u>	<u>21 835</u>	<u>5 705</u>
Provision pour dép liquidités et équivalents de liquidités	(18 778)	(18 778)	0
<u>Total Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>8 763</u>	<u>3 058</u>	<u>5 705</u>

Note 7 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 1 717 730 contre D : 1 793 333 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillant ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Crédits de mobilisation	39 800	0	39 800
Échéances à moins d'un an sur emprunts	99 362	143 299	(43 937)
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail	55 370	65 805	(10 436)
Intérêts courus sur emprunts	0	590	(590)
Financements en devise	320 836	0	320 836
Virements internes	24 678	18 071	6 607
Banques (*)	1 177 684	1 565 568	(387 884)
<u>Total Concours bancaires et autres passifs financiers</u>	<u>1 717 730</u>	<u>1 793 333</u>	<u>(75 603)</u>

(*) Banques :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Banque Attijari	(8 466)	(199 844)	191 378
Banque BNA	(928 506)	(761 406)	(167 100)
Banque AB	(94 260)	(18 322)	(75 938)
Banque BT	160	(31 340)	31 500
Banque STB	(118 191)	(526 546)	408 355
Banque UIB	(28 261)	(28 110)	(151)
<u>Total Banques</u>	<u>(1 177 524)</u>	<u>(1 565 568)</u>	<u>388 044</u>

Note 8 : Capitaux propres

Les capitaux propres présentent au 31 décembre 2020 un solde négatif de D : 4 795 270 contre un solde négatif de D : 5 085 807 au 31 décembre 2019 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Capital social	2 223 334	2 223 334	0
Réserve légale	164 000	164 000	0
Prime d'émission	2 916 670	2 916 670	0
Résultats reportés	(10 389 811)	(10 163 530)	(226 281)
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>290 537</u>	<u>(226 281)</u>	<u>516 818</u>
<u>Total Capitaux propres</u>	<u>(4 795 270)</u>	<u>(5 085 807)</u>	<u>290 537</u>

Le capital initial de la société s'élève à D : 500 000, divisés en 50 000 actions de 10 dinars chacune. Il a été libéré du quart à la souscription et le reliquat a été libéré au cours de l'exercice 2003.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de D : 150 000 pour être porté à D : 650 000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 24 juin 2004, a décidé d'augmenter le capital social de la société de D : 270 000 pour le porter à D : 920 000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Mai 2007 a décidé une nouvelle augmentation du capital de D : 720 000 pour le porter de D : 920 000 à D : 1 640 000 et ce par les modalités suivantes :

- Un montant de D : 184 000, par incorporation de la réserve extraordinaire de D : 100 000 et d'une partie de la réserve légale pour D : 84 000 et ce par création de 18 400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.
- Un montant de D : 536 000, par apport en numéraire et la création de 53 600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de D : 36 000 dinars, soit 3 600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour D : 300 000, soit 30 000 actions et D : 200 000, soit 20 000 actions.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 Janvier 2013, a décidé une nouvelle augmentation du capital de D : 583 334 pour le porter de D : 1 640 000 à D : 2 223 334 et ce par l'émission de 583.334 nouvelles actions.

Note 9 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées présentent au 31 décembre 2020 un solde de D : 386 605 contre D : 508 677 au 31 décembre 2019 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Emprunts Amen Bank	372 206	471 568	(99 362)
Emprunts Leasing	14 399	37 109	(22 711)
<i>Total Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>386 605</i>	<i>508 677</i>	<i>(122 072)</i>

Note 10 : Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants présentent au 31 décembre 2020 un solde de D : 468 640 contre D : 771 705 au 31 décembre 2019 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Dettes échéancier fiscal à plus d'un an	424 405	594 765	(173 546)
Dettes échéancier CNSS à plus d'un an	44 235	176 939	(132 704)
<i>Total Autres passifs non courants</i>	<i>468 640</i>	<i>771 705</i>	<i>(306 250)</i>

Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent à la clôture de l'exercice 2020 D : 3 434 463 contre D : 4 303 436 à la fin de l'exercice précédent. Ils se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Fournisseurs d'exploitation	2 414 461	3 587 215	(1 172 754)
Fournisseurs d'immobilisations	7 709	0	7 709
Fournisseurs, effets à payer	885 892	765 000	120 892
Fournisseurs, factures & avoirs non parvenues	126 401	(48 778)	175 179
<i>Total Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>3 434 463</i>	<i>4 303 436</i>	<i>(868 973)</i>

Note 12 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice 2020 D : 3 339 874 contre D : 2 390 770 à la clôture de l'exercice 2019. Ils se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Personnel	303 263	277 876	25 387
CNSS et organismes sociaux	458 966	235 090	223 877
Dette échéancier CNSS à moins d'un an	209 891	143 763	66 128
Provision pour congés payés	126 666	129 022	(2 356)
Etat, impôts et taxes	402 929	178 383	224 546
Dette échéancier fiscal à moins d'un an	909 683	564 360	345 323
Obligations cautionnées	130 114	0	130 114
Charges à payer	322 691	382 567	(59 877)
Produits constatés d'avance	165 529	130 524	35 005
Créditeurs divers	23 516	2 558	20 959
Compte courant Eco Tech	290 434	290 434	0
Clients, créditeurs	56 192	56 192	0
<i>Total Autres passifs courants</i>	<i>3 399 874</i>	<i>2 390 770</i>	<i>1 009 104</i>

V. NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 13 : Revenus

Les revenus totalisent D : 6 172 373 en 2020 contre D : 7 133 958 pour l'exercice 2019 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Ventes activité distribution	4 007 629	4 601 986	(594 357)
Ventes activité solution	2 164 744	2 531 972	(367 228)
<i>Total Produits d'exploitation</i>	<i>6 172 373</i>	<i>7 133 958</i>	<i>(961 585)</i>

Note 14 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent D : 13 825 en 2020 contre D : 40 846 pour l'exercice 2019 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Reprise sur provisions des créances	7 496	4 308	3 188
Reprise sur provisions des stocks	6 328	34 538	(28 210)
Reprise sur provisions des immobilisations financières	0	2 000	(2 000)
<i>Total Autres produits d'exploitation</i>	<i>13 825</i>	<i>40 846</i>	<i>(27 021)</i>

Note 15 : Achats consommés

Les achats consommés totalisent D : 4 250 483 en 2020 contre D : 4 527 513 pour l'exercice 2019 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Achats non stockés	26 059	26 118	(58)
Variations des stocks	(38 034)	123 097	(161 132)
Achats de marchandises	1 461 393	1 155 249	306 144
Commission activation de lignes	1 198 302	1 708 080	(509 778)
Commission de recharges	1 602 764	1 514 969	87 795
<i>Total Achats consommés</i>	<i>4 250 483</i>	<i>4 527 513</i>	<i>(277 029)</i>

Note 16 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent D : 1 314 640 en 2020 contre D : 1 418 368 pour l'exercice 2019 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Traitements et salaires	1 126 060	1 183 151	(57 091)
Charges sociales	186 667	200 717	(14 050)
Charges assurance groupe	0	5 914	(5 914)
Autres charges de personnel	0	3 973	(3 973)
Congés payés	1 913	24 614	(22 701)
<i>Total Charges de personnel</i>	<i>1 314 640</i>	<i>1 418 368</i>	<i>(103 728)</i>

Note 17 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent D : 174 695 en 2020 contre D : 415 260 pour l'exercice 2019 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorp	22 223	34 988	(12 764)
Dotations aux amortissements des immobilisations corp	102 865	177 820	(74 954)
Dotations aux provisions des stocks	4 662	44 661	(40 000)
Dotations aux résorptions des charges à répartir	4 614	12 306	(7 692)
Dotations aux provisions des immobilisations financières	0	32 412	(32 412)
Dotations aux provisions des éléments financiers	11 749	25 388	(13 639)
Dotations aux provisions des créances	28 582	87 685	(59 104)
<i>Total Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	<i>174 695</i>	<i>415 260</i>	<i>(240 565)</i>

Note 18 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent D : 610 031 en 2020 contre D : 775 893 pour l'exercice 2019 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Services extérieurs	219 668	279 004	(59 336)
Autres services extérieurs	331 187	414 841	(83 654)
Impôts et taxes	59 176	82 048	(22 872)
Total Autres charges d'exploitation	610 031	775 893	(165 862)

- Les services extérieurs totalisent D : 219 668 au 31 décembre 2020 contre D : 279 004 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Charges locatives et de copropriétés	91 864	138 872	(47 008)
Entretiens et réparations	40 386	72 156	(31 770)
Assurances	44 842	51 740	(6 898)
Frais de formation	7 597	4 708	2 889
Sous-traitance	1 040	2 498	(1 458)
Divers services extérieurs	33 939	9 030	24 908
Total Services extérieurs	219 668	279 004	(59 336)

- Les autres services extérieurs totalisent D : 331 187 au 31 décembre 2020 contre D : 414 841 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Honoraires	86 751	85 241	1 509
Dons et subventions	2 000	4 000	(2 000)
Publicité	15 634	15 758	(124)
Transports et déplacements	114 280	134 672	(20 392)
Voyages, missions et réceptions	13 013	23 012	(10 000)
Frais de PTT	28 579	68 455	(39 876)
Services bancaires	48 430	59 327	(10 897)
Jetons de présence	22 500	24 375	(1 875)
Total Autres services extérieurs	331 187	414 841	(83 654)

- Les impôts et taxes totalisent D : 59 176 au 31 décembre 2020 contre D : 82 048 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
TFP	19 170	20 769	(1 599)
FOPROLOS	9 585	10 385	(800)
TCL	3 769	5 604	(1 835)
Taxe de circulation	8 131	7 749	382
Contribution Sociale de solidarité	300	0	300
Autres droits et taxes	18 222	37 541	(19 230)
Total Impôts et taxes	59 176	82 048	(22 872)

Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent au 31 décembre 2020 D : 317 786 contre D : 315 727 à la fin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Charge d'intérêts	291 837	335 709	(43 872)
Pénalité de retard	12 774	46 419	(33 644)
Gains et pertes de change	13 175	(66 400)	79 575
Total Charges financières nettes	317 786	315 727	2 058

Note 20 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent au 31 décembre 2020 D : 927 048 contre D : 77 925 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Produit net sur cession d'immobilisations	9 400	8 000	1 400
Gains sur éléments non récurrents	917 648	69 925	847 723
Total Autres gains ordinaires	927 048	77 925	849 123

Note 21 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent D : 141 970 à la fin de 2020 contre D : 11 173 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Autres pertes sur éléments exceptionnels	141 970	11 173	130 796
Total Autres pertes ordinaires	141 970	11 173	130 796

Note 22 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise D : 13 104 à la fin de 2020 contre D : 15 075 à la clôture de l'exercice précédent :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Impôt sur les sociétés	13 104	15 075	(1 971)
Total Impôt sur les sociétés	13 104	15 075	(1 971)

Note 23 : Trésorerie

Au 31 décembre 2020, la trésorerie totalisait un solde négatif de D : 1 174 821 contre un solde négatif de D : 1 561 803 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>Variation</i>
Valeurs à l'encaissement	27 091	19 785	7 306
Avoirs en banque	160	0	160
Caisses	290	2 051	(1 761)
Virements internes	(24 678)	(18 071)	(6 607)
Découverts bancaires	(1 177 684)	(1 565 568)	387 884
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(1 174 821)	(1 561 803)	386 982

Note 24 : Engagements hors bilan

La société AeTECH a contracté les emprunts suivants :

- Un crédit de restructuration AFD de la STB en 2013 pour un montant de 400 000 DT remboursable sur 10 ans avec deux ans de grâce. La société a donné un nantissement sur son fonds de commerce, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation dudit fond, et l'ensemble du matériel de transport se trouvant dans ce fonds et ce pour fond l'ensemble des crédits visés ci-dessus.
- Un emprunt Amen Bank débloqué en décembre 2019 pour 560 000 DT remboursable sur 5 ans. Mr Zoubeir CHAIEB a donné son aval et cautionnement solidaire pour toutes les sommes provenant du contrat de prêt.

Par ailleurs, AeTECH a donné les garanties suivantes au titre de ses crédits de gestion :

Banque	Crédits de gestion	Garanties reçues
STB	<ul style="list-style-type: none">• FC : 200mD• EC : 80mD• AV/CNC ou factures : 70% du montant des décomptes ou factures avec plafond 350mD• Accréditifs & financement en devise : 200mD• Aval et cautions : 350mD• Obligations cautionnées : 40mD• validité du contrat au 31/08/2018	<ul style="list-style-type: none">• Caution hypothécaire de Mr CHAIEB ZOUBEIR en rang utile sur la totalité de sa propriété sise à Megrine d'une superficie de 994m2 objet du titre foncier N°11965 Ben Arous.• Caution hypothécaire de Mr CHAIEB ZOUBEIR en rang utile sur la totalité de sa propriété sise à l'Ariana d'une superficie de 472m2 objet du titre foncier N°6251 Ariana• Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel de la société AeTECH sis à la ZI Ariana Aéroport, la Charguia II, 29 rue des entrepreneurs• Caution solidaire et personnel de Mr CHAIEB ZOUBEIR

Note 25 : Opérations avec les parties liées

25.1 Identification des parties liées :

Les parties liées de la société Aetech sont les sociétés « Tuniphone » et « Eco Tech Immobilière » dont le gérant et principal associé est Mr Zoubeir CHAIEB président du conseil de la société Aetech.

25.2 Transactions et soldes avec les parties liées autres que les dirigeants de la société :

Opérations réalisées avec la société Tuniphone :

- Les ventes réalisées courant 2020 avec le client Tuniphone totalisent un montant de D : 14 810 TTC.
- Les créances sur Tuniphone comptabilisées par Aetech au 31 décembre 2020 s'élèvent à D: 140 613.
- Les achats réalisés courant 2020 auprès du fournisseur Tuniphone totalisent un montant de D : 53 708 TTC.
- Le fournisseur Tuniphone est débiteur au 31 décembre 2020 pour un montant de D : 12 971.

Opérations réalisées avec la société Eco Tech Immobilière :

- La société Aetech a signé un contrat de location en date du 25 novembre 2012 avec la société Eco Tech Immobilière pour la location du siège situé à rue des entrepreneurs, Charguia 2, pour un montant mensuel de D : 13 550 HT avec une augmentation annuelle de 5%. La location a été consentie initialement pour la période allant du 25/11/2012 au 24/11/2014 et a été ensuite reconduite tacitement. Le contrat a été interrompu à la fin du mois de novembre 2018. La dette envers le fournisseur Ecotech au 31/12/2020 présente un solde de D : 621 765.
- Le compte courant de la société Ecotech, comptabilisé parmi les passifs de AeTECH, s'élève au 31/12/2020 à un montant de D : 290 434.

25.3 Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération annuelle brute du Président Directeur Général a été fixé par décision du conseil d'administration du 26 Juin 2002 ; Elle s'élève à la somme annuelle brute de 146 697 DT.

Le Président Directeur Général da droit à une prime d'intéressement annuelle variable calculée à raison de 0,25% du chiffre d'affaires et 10% du résultat brut d'exploitation, et ce en vertu de la décision du conseil d'administration tenu le le 03 juin 2006.

L'administrateur salarié a perçu un salaire annuel brut de 140 390 DT.

Note 26 : Contrats de leasing

A la date de clôture, les échéances à moins d'un an totalisent un montant de D : 55 369 et les échéances à long terme à D : 14 399.

Le détail des engagements Leasing de la société Aetech est présenté dans le tableau suivant :

Antériorité	Libellé	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Valeur comptable au 31 décembre 2020
Ancien	Contrat de leasing LM n°01117730	38 278	0	38 278
Ancien	Contrat de leasing LM n°01120470	5 855	5 293	11 148
Ancien	Contrat de leasing LM n°01120480	11 235	9 106	20 342
Total		55 369	14 399	69 767

Note 27 : Emprunts

A la date de clôture, les échéances à moins d'un an totalisent un montant de D : 99 362 et les échéances à long terme à D : 372 206.

Le détail des emprunts de la société Aetech est présenté dans le tableau suivant :

Antériorité	Libellé	Montant	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Valeur comptable au 31 décembre 2020
Ancien	Crédit de restructuration	400 000	48 391	0	48 391
Ancien	Crédit Amen Bank	560 000	50 971	372 206	423 177
Total			99 362	372 206	471 568

Note 29 : Résultat par action

Libellé	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Résultat d'exploitation en DT	(146 814)	37 770	(1 674 724)	(3 206 549)	(1 245 325)
Résultat avant impôt	320 478	(211 206)	(2 264 471)	(3 678 263)	(1 558 132)
Résultat Net	307 374	(226 281)	(2 287 178)	(3 714 447)	(1 558 132)
Capital social	2 223 334	2 223 334	2 223 334	2 223 334	2 223 334
Valeur nominale en DT	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
<i>Résultat d'exploita° par action en DT</i>	<i>(0,066)</i>	<i>0,017</i>	<i>(0,753)</i>	<i>(1,442)</i>	<i>(0,560)</i>
<i>Résultat avant impôt par action</i>	<i>0,144</i>	<i>(0,095)</i>	<i>(1,019)</i>	<i>(1,654)</i>	<i>(0,701)</i>
<i>Résultat Net par action en DT</i>	<i>0,138</i>	<i>(0,102)</i>	<i>(1,029)</i>	<i>(1,671)</i>	<i>(0,701)</i>

Note30 : Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2015	2 223 334	164 000	(2 403 095)	2 916 670	(1 217 363)	1 683 546
Affectation du résultat 2015 (AGO du 14/10/2016)	0	0	(1 217 363)	0	1 217 363	0
Résultat au 31 décembre 2016	0	0	0	0	(541 447)	(541 447)
Capitaux propres au 31 décembre 2016	2 223 334	164 000	(3 620 458)	2 916 670	(541 447)	1 142 099
Affectation du résultat 2016 (AGO du 22 juin 2017)	0	0	(541 447)	0	541 447	0
Résultat au 31 décembre 2017	0	0	0	0	(3 714 447)	(3 714 447)
Capitaux propres au 31 décembre 2017	2 223 334	164 000	(4 161 905)	2 916 670	(3 714 447)	(2 572 347)
Affectation du résultat 2017 (AGO du 28/12/2018)	0	0	(3 714 447)	0	3 714 447	0
Résultat au 31 décembre 2018	0	0	0	0	(2 287 178)	(2 287 178)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	2 223 334	164 000	(7 876 351)	2 916 670	(2 287 178)	(4 859 525)
Affectation du résultat 2018 (AGO du 01/08/2019)	0	0	(2 287 178)	0	2 287 178	0
Résultat au 31 décembre 2019	0	0	0	0	(226 281)	(226 281)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	2 223 334	164 000	(10 163 529)	2 916 670	(226 281)	(5 085 806)
Affectation du résultat 2019 (AGO du 25/12/2020)	0	0	(226 281)	0	226 281	0
Résultat au 31 décembre 2020	0	0	0	0	290 537	290 537
Capitaux propres au 31 décembre 2020	2 223 334	164 000	(10 389 810)	2 916 670	290 537	(4 795 269)

SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES SA

**Rapports du commissaire aux comptes
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

I - RAPPORT GENERAL

Messieurs les actionnaires de la société Advanced e-Technologies SA,

I.1. Rapport sur les états financiers

I.1.1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 01 août 2019, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « Advanced e-Technologies SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Ces Etats Financiers font ressortir un total bilan de 4 612 042 TND et des capitaux propres négatifs de 4 795 270 TND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 290 537 TND.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Advanced e-Technologies SA » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

I.1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.1.3. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 30 relative au tableau de variation des Capitaux propres qui indique que pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les passifs de la société excèdent de 4 795 270 TND le total de ses actifs.

La société « Advanced e-Technologies SA » a entamé une étude de restructuration financière et opérationnelle afin de remédier à cette situation. Ce plan sera présenté lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire qui aura à statuer sur la continuité d'exploitation de la société.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette situation.

1.1.4. Questions clés d'audit

Outre des questions traitées dans les sections « Fondement de l'opinion » et « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés d'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

a- Evaluation des créances clients au 31 décembre 2020

- Question clé d'audit

Les créances sur les clients présentent un solde net de 2 488 610 TND.

Compte tenu de l'importance de cette rubrique, nous avons considéré la dépréciation des créances clients comme un point clé d'audit.

- Réponses apportées

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur et la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le Management.

b- Comptabilisation des flux liés aux fournisseurs

- Question clé d'audit

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 3 434 463 TND au 31 décembre 2020.

Nous avons considéré que la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs est une question clé d'audit en raison de l'importance significative de cette rubrique dans les comptes de la société.

- Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre des processus d'achats, d'investissements et de règlements fournisseurs ;
- Vérifier la conformité de l'application des dispositions contractuelles entre la société et ses fournisseurs ;

- Vérifier la concordance entre les bases des achats et la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs par la société ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

c- Prise en compte des revenus

- Question clé d'audit

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élèvent à 6 172 373 TND contre un montant de 7 133 958 TND au 31 décembre 2019, représentant ainsi la quasi-totalité des produits d'exploitation de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte de revenu est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

- Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;
- Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;
- Réaliser un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus présentées dans les notes aux états financiers.

d- Evaluation des stocks

- Question clé d'audit

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant brut de 1 151 049 TND et provisionnés à hauteur de 598 860 TND, ce qui fait un montant net de 552 190 TND, représentent un des postes les plus importants du bilan.

- Réponses apportées

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- La revue des états de mouvements des stocks solution et distribution ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application sur toute la période ;
- La vérification du correct rattachement des ventes et achats à la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

1.1.5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

1.1.6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

1.1.7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

I.2. Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

I.2.1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

I.2.2. Respect des délais légaux de publication et de tenue de l'assemblée générale

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au 31 décembre 2020 et aux états financiers semestriels au 30 juin 2020, tels que prévus au niveau des articles 3, 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents.

I.2.3. Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Suite aux pertes cumulées comme indiqué dans le point « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », les états financiers font apparaître des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de se prononcer sur la continuité d'exploitation de la société.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie dans les délais, a décidé de reporter la décision relative à la continuité d'exploitation pour la prochaine assemblée générale extraordinaire qui doit se tenir à l'effet d'approuver un plan de restructuration financière et opérationnelle que le conseil doit lui soumettre.

1.2.4. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Tunis, le 10 mai 2021

Le commissaire aux comptes
Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA



SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES SA

**Rapports du commissaire aux comptes
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

II – RAPPORT SPECIAL

Messieurs les actionnaires de la société Advanced e-Technologies SA,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice 2020

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de nouvelles conventions et opérations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- Le compte courant de la société Eco Tech immobilière est créditeur au 31 décembre 2020 pour un montant de 290 434 TND.

- La société AeTECH avait signé un contrat de location en date du 25 novembre 2012 avec la société Eco Tech Immobilière pour la location du siège situé à rue des entrepreneurs, Charguia 2, pour un montant mensuel de 13 550 TND avec une augmentation annuelle de 5%. La location a été consentie initialement pour la période allant du 25/11/2012 au 24/11/2014 et a été reconduite tacitement jusqu'au mois de décembre 2018, date à laquelle les deux parties ont mis fin au dit contrat.

Le solde du fournisseur Eco Tech Immobilière comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2020 s'élève à 621 765 TND.

SOCIETE "ADVANCED E-TECHNOLOGIES SA"

- Les ventes réalisées courant 2020 avec le client « Tuniphone » totalisent un montant toutes taxes comprises de 14 810 TND et se détaillent comme suit :

<i>Client</i>	<i>Nature</i>	<i>Montants en TTC</i>
Tuniphone	Ventes de matériel téléphonique & accessoires	14 810
Total		14 810

- Les créances sur le client « Tuniphone » comptabilisées par AeTECH au 31 décembre 2020 s'élèvent à 140 613 TND.

- Les achats réalisés courant 2020 auprès du fournisseur « Tuniphone » totalisent un montant toutes taxes comprises de 53 708 TND et se détaillant ainsi :

<i>Fournisseur</i>	<i>Nature</i>	<i>Montants en TTC</i>
Tuniphone	Commissions recharges PDV	48 468
Tuniphone	Commissions Forfait Data	5 240
Total		53 708

- Le solde du fournisseur « Tuniphone » comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2020 est débiteur pour un montant de 12 971 TND.

C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et les engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit à la date du 31 décembre 2020 :

- La rémunération annuelle du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 26 juin 2002. Elle s'élève à la somme annuelle brute de 144 000 DT. La rémunération annuelle du Président Directeur Général a droit à une prime d'intéressement annuelle variable calculée à raison de 0,25% du chiffre d'affaires et 10% du résultat brut d'exploitation, et ce en vertu de la décision du conseil d'administration tenu le 03 juin 2006.

- L'administrateur salarié perçoit un salaire mensuel brut de 12 272 TND.

	<i>Président Directeur Général</i>		<i>Administrateur salarié</i>	
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2020</i>	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2020</i>
Salaires bruts	146 697	36 302	140 390	20 110
Congés à payer	-	-	5 614	24 793
Primes annuelles	16 837	134 496	-	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 mai 2021

Le commissaire aux comptes
Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA



**Notes complémentaires aux rapports du commissaire aux comptes
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Note 1 : Définition de la mission

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et de la sincérité des états financiers de la Société « Advanced e-Technologies SA » arrêtés au 31 décembre 2020. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable Généralement admises et les normes internationales d'audit de l'IFAC adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, notre mission comporte des diligences spécifiques visant à vérifier la régularité des conventions conclues entre la société et ses administrateurs, telles qu'elles nous sont notifiées par le Conseil d'Administration ou encore l'inexistence de telles conventions.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- * de l'équité entre les associés,
- * d'une protection convenable des actifs de la société,
- * de la régularité des transactions.

Note 2 : Note sur l'organisation de la société

Dans le cadre de notre mission, nous avons procédé à l'examen de l'organisation de la société et à une appréciation des procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention.

Nos travaux ont été orientés notamment vers l'organisation comptable et les cycles les plus significatifs.

L'objectif recherché à travers ces travaux est de s'assurer que le contrôle interne fonctionne correctement et que le système d'information est adéquat et fonctionne de manière efficace permettant d'identifier, de classer, d'enregistrer et de communiquer les données conformément aux règles du système comptable tunisien et aux obligations légales.

Nos investigations nous ont permis de conclure que le système de contrôle interne et le système d'information sont dans leurs ensembles satisfaisants de par l'organisation interne de la société avec ses différentes compétences hiérarchiques et ses organes de contrôle.

Note 3 : Note sur la conformité au système comptable des entreprises

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par la société des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers, aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société UNIMED

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

La société UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2021. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation) et M Ahmed Ayedi (Général Audit).

BILAN
Au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	2 020	2 019
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		4 830 274	4 713 996
Moins : amortissements		<3 978 156>	<3 582 721>
	IV.1	852 118	1 131 275
Immobilisations corporelles		158 439 857	143 810 846
Moins : amortissements		<87 138 953>	<78 359 757>
	IV.2	71 300 904	65 451 089
Immobilisations financières		8 922 127	9 147 707
Moins : provisions		<161 567>	<161 567>
	IV.3	8 760 560	8 986 140
Total des actifs immobilisés		80 913 582	75 568 504
Total des actifs non courants		80 913 582	75 568 504
Actifs courants			
Stocks		38 035 443	39 226 490
Moins : provisions		<2 509 567>	<1 585 845>
	IV.4	35 525 876	37 640 645
Clients et comptes rattachés		24 920 284	16 212 298
Moins : provisions		<1 425 221>	<1 071 775>
	IV.5	23 495 063	15 140 523
Autres actifs courants		15 797 486	17 670 815
Moins : provisions		<654 543>	<619 184>
	IV.6	15 142 943	17 051 631
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.7	3 338 935	4 206 569
Total des actifs courants		77 502 817	74 039 368
Total des actifs		158 416 399	149 607 872

BILAN
Au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	2 020	2 019
Capitaux propres			
Capital social		32 000 000	32 000 000
Réserves		76 158 025	50 377 647
Autres capitaux propres		8 764	16 772
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.8	<u>108 166 789</u>	<u>82 394 419</u>
Résultat de l'exercice		6 979 958	17 692 251
<u>Total des capitaux propres après résultat de la période</u>		<u>115 146 747</u>	<u>100 086 670</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.9	21 880 005	25 904 350
Autres passifs non courants	IV.10	1 061 953	1 299 977
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>22 941 958</u>	<u>27 204 327</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.11	7 833 739	9 266 954
Autres passifs courants	IV.12	6 535 076	9 709 717
Autres passifs financiers	IV.13	5 633 521	2 304 312
Concours bancaires	IV.14	325 358	1 035 892
<u>Total des passifs courants</u>		<u>20 327 694</u>	<u>22 316 875</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>43 269 652</u>	<u>49 521 202</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>158 416 399</u>	<u>149 607 872</u>

ETAT DE RESULTAT
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 020	2 019
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	91 044 792	107 205 828
Autres produits d'exploitation	V.2	29 713	41 872
Total des produits d'exploitation		91 074 505	107 247 700
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis	V.3	<396 976>	2 542 142
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	<41 085 550>	<48 626 163>
Charges de personnel	V.5	<14 976 900>	<14 854 356>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	<10 584 357>	<7 170 198>
Autres charges d'exploitation	V.7	<10 734 244>	<10 323 058>
Total des charges d'exploitation		<77 778 027>	<78 431 633>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>13 296 478</u>	<u>28 816 067</u>
Charges financières nettes	V.8	<3 412 886>	<5 658 094>
Produits des placements	V.9	12 858	8 013
Autres gains ordinaires	V.10	755 674	523 253
Autres pertes ordinaires	V.11	<1 377 991>	<1 595 592>
<u>Résultat des activités ordinaires avant Impôt</u>		<u>9 274 133</u>	<u>22 093 647</u>
Impôt sur les sociétés	V.12	<2 294 175>	<4 401 396>
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>6 979 958</u>	<u>17 692 251</u>
Résultat net de la période		6 979 958	17 692 251

Etat de Flux de Trésorerie
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 020	2 019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		6 979 958	17 692 251
Ajustements pour :			
Amortissements & provisions		10 584 357	7 170 198
Plus ou moins-value sur cession d'Immobilisations		<79 558>	<26 015>
Quote-part des subventions d'investissement		<8 008>	<26 151>
Variation des stocks		1 191 047	<4 019 077>
Variation des créances		<8 707 985>	1 625 112
Variation des autres actifs		1 873 201	<5 872 083>
Variation des fournisseurs d'exploitation		<1 433 215>	<3 477 107>
Variation des autres dettes		<3 167 885>	1 514 997
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	VI.1	<u>7 231 912</u>	<u>14 582 125</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Décassements pour acquisition d'Immobilisations Corp & Incorp.		<6 994 628>	<18 057 977>
Encaissements suite à la cession d'Immobilisations Corp. & Incorp.		81 800	94 447
Décassements pour acquisition d'Immobilisations Financières		-	<400 900>
Encaissements suite à la cession d'Immobilisations Financières		225 580	-
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	VI.2	<u><6 687 248></u>	<u><18 364 430></u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes & autres distributions		<6 628>	<11 033 761>
Variation des capitaux propres		-	-
Encaissements des subventions d'investissements		-	21 000
Encaissements d'emprunts		-	11 200 000
Remboursement d'emprunts		<695 136>	<1 231 502>
<u>Flux de trésorerie affectés au financement</u>	VI.3	<u><701 764></u>	<u><1 044 263></u>
Variation de trésorerie			
		<157 100>	<4 826 568>
Trésorerie au début de la période		3 170 677	7 997 245
Trésorerie à la clôture de la période		3 013 577	3 170 677
Liquidités à l'actif du bilan		3 338 935	4 206 569
Concours bancaires au passif du bilan		<325 358>	<1 035 892>
Trésorerie selon le bilan		3 013 577	3 170 677

I. Présentation de la société

La société « UNIMED » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 31 décembre 2020 à 32.000.000 DT divisé en 32.000.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, la société « UNIMED » opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est sis à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société « UNIMED » est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits et événements ayant marqué l'exercice 2020 sont :

- L'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2020 a décidé de :
 - nommer, sur la recommandation du conseil d'administration, la société « Général audit » en tant que co- commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022 ;
 - nommer deux administrateurs indépendants afin de se conformer à l'article 38 du règlement général de la bourse et ce, au titre des exercices 2020-2021-2022.
- Le conseil d'administration du 12 juin 2020 a décidé de nommer Mr Ridha CHARFEDDINE en tant que directeur Général et Mr Lotfi CHARFEDDINE en tant que Président du Conseil d'Administration pour une période n'excédant pas celle de son mandat d'administrateur.
- La société a déposé auprès de la Direction des Grandes Entreprises :
 - En date du 30 mars 2020, une demande de restitution du crédit de TVA pour la période allant du mois d'août 2016 au mois de décembre 2018, et ce, suivant la notification des résultats du contrôle fiscal approfondi sur les exercices 2016, 2017 et 2018 arrétant ainsi le montant du crédit de TVA au 31 décembre 2018 à 6,8mDT.
 - En date du 20 avril 2020, une demande de restitution du crédit de TVA pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Cette demande inclut un montant à restituer de 4,1mDT.
- La signature d'un PV de conciliation avec l'administration fiscale le 28 septembre 2020 en vertu duquel :
 - La société « UNIMED » a signé une reconnaissance de dette au titre des taxes et des pénalités exigibles ;
 - L'administration fiscale s'engage à verser le montant du report de TVA demandé par la société.
- La démission du directeur de la « Division Finances » le 8 octobre 2020. Ses fonctions ont été réparties entre le chef comptable et le contrôleur de gestion. A noter qu'il y a eu signature d'un Procès-Verbal de passation de ses fonctions par les différentes parties.
- Le recrutement d'un nouveau Directeur des « Ressources Humaines » le 09 septembre 2020 ;
- La mise en place d'une nouvelle cellule de contrôle dénommée « Veille et Contrôle » rattachée directement à la Direction Générale à partir du mois de juin 2020 ;
- En application de la loi n° 56 du 27 décembre 2018, la société « UNIMED » a réévalué les éléments d'actifs corporels immobilisés, autres que les terrains et les bâtiments, selon leur valeur réelle, ne dépassant pas la valeur obtenue après réévaluation du prix d'acquisition ou de revient selon les indices fixés par le décret N°71 du 28 octobre 2019.

L'écart de réévaluation est inscrit dans un compte spécial de réévaluation non distribuable pour un montant de 8mDT. L'amortissement excédentaire est à constater sur une période de 5 ans qui a commencé en 2020.

- Courant 2020, la société « UNIMED » a contracté les emprunts suivants :
 - Un crédit de financement de stock à court terme auprès de la « BH Bank » pour un montant de 1,3 mDT ;
 - Un crédit Covid-19 auprès de la « BH Bank » pour un montant de 184.713 DT remboursable sur 3 ans ;
 - Un emprunt Leasing auprès de l'« UBCI » pour un montant de 109.570 DT remboursable sur 4 ans et ayant servi à l'acquisition d'une voiture.
- La société « UNIMED » a fermé ses locaux et elle a suspendu la production au niveau de toutes les unités de production durant les deux dernières semaines du mois de décembre 2020, à l'exception d'une seule unité qui s'est arrêtée durant une semaine, et ce pour les raisons suivantes :
 - La baisse du volume des commandes ;
 - La mise en place d'une nouvelle unité de production qui va démarrer au début de 2021.

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de la société « UNIMED » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société « UNIMED » ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés par référence aux mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisien.

III.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

III.3 Stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : qui sont comptabilisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Pièces de rechange et consommables : comptabilisés au coût selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais d'approche ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication

III.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants », la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date de ladite introduction en bourse avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

III.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change journalier de la BCT ;

- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.
- A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Règles de traitement des frais de recherche et développement

Les états financiers de la société « UNIMED » sont établis selon les dispositions des Normes Comptables Tunisiennes, notamment, les dispositions de la NCT20. Selon le §16 de cette norme, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont généralement constatés en charges sauf en cas de respect de cinq conditions cumulatives au moment de leur engagement (§20 et §21 de la NCT 20). Parmi ces conditions figure la démonstration de l'existence d'un marché pour le produit en

question. Or, la société « UNIMED » n'est pas en mesure d'avoir une assurance sur la possibilité d'existence de marché sans l'obtention d'une AMM et même en cas de son obtention, la pérennité du marché du médicament en question peut être remise en cause.

En cas d'assurance relative à l'existence du marché suite à l'obtention de l'AMM et le maintien du potentiel économique lié au marché, la société « UNIMED » ne peut pas activer les charges de développement en question qui sont déjà comptabilisées en charges et ce, en vertu des dispositions du § 23 de la NCT 20 « Les dépenses de développement imputées aux résultats d'exercices précédents ne doivent pas être capitalisées même si les circonstances qui justifiaient leur inscription en charges n'ont plus cours »

Compte tenu de ce qui précède, les dispositions de la NCT 20 ne permettent pas à la société « UNIMED » d'activer les frais de l'unité de recherche et de développement.

Fiscalement, une proportion des frais encourus par l'unité dédiée aux recherches et aux développements des médicaments et à leur expérimentation, doit être activée (Immobilisations incorporelles). Cette proportion est déterminée comme suit :

Pourcentage d'incorporation = Nombre des demandes d'AMM obtenues / Nombre de demande d'AMM déposées au titre de la période concernée.

L'administration fiscale admet la déductibilité fiscale de la charge d'amortissement liée à la proportion comptabilisée en immobilisations selon un mode linéaire et au taux de 33,33%.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 852.118 DT contre 1.131.275 DT au 31 décembre 2019. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Logiciels	598 883	594 883
Sites Web	41 848	41 848
Concessions, marques, brevets et licences	3 849 868	3 757 408
Dépenses en recherche et développement	322 357	302 539
Immobilisations incorporelles en cours	17 318	17 318
Total immobilisations incorporelles	4 830 274	4 713 996
Amortissements des immobilisations incorporelles	<3 978 156>	<3 582 721>
Total immobilisations incorporelles nettes	852 118	1 131 275

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2020 à 71.300.904 DT contre 65.451.089 DT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Terrains	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 476 026	10 462 364
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	14 620 234	13 139 491
Matériel industriel	96 905 450	86 260 243
Outillage industriel	2 527 514	2 206 896
Matériel de conditionnement	760 990	628 134
Matériel de transport	7 514 307	7 449 856
Mobilier & matériel de bureau	1 170 202	1 026 051
Matériel informatique	1 475 209	1 310 091
Immobilisations corporelles en cours	17 087 103	14 760 477
Avances aux fournisseurs d'immobilisations	1 680 051	2 344 472
Total immobilisations corporelles	158 439 857	143 810 846
Amortissements des immobilisations corporelles	(87 138 953)	(78 359 757)
Total immobilisations corporelles nettes	71 300 904	65 451 089

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

En	Dinar Tunisien	Valeurs brutes				Amortissements & provisions					VCN		
		31/12/2019	Acquisi-tions	Cessions	Réévalu-ation	31/12/2020	31/12/2019	Dotations	Reprise amort immos cédées	Régul amort / Rééval	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020
Logiciels		594 883	4 000	-	-	598 883	(396 013)	(95 537)	-	-	(491 550)	198 870	107 333
Sites Web		41 848	-	-	-	41 848	(7 954)	(5 541)	-	-	(13 495)	33 893	28 353
Marques, brevets & licences		3 757 408	92 460	-	-	3 849 868	(2 995 148)	(239 963)	-	-	(3 235 111)	762 261	614 757
Dépenses en R&D		302 539	19 818	-	-	322 357	(183 606)	(54 394)	-	-	(238 000)	118 933	84 357
Immobilisations incorp en cours		17 318	-	-	-	17 318	-	-	-	-	-	17 318	17 318
Immobilisations incorporelles		4 713 996	116 278	-	-	4 830 274	(3 582 721)	(395 435)	-	-	(3 978 156)	1 131 275	852 118
Terrains		4 222 771	-	-	-	4 222 771	-	-	-	-	-	4 222 771	4 222 771
Constructions		10 462 364	3 662	-	-	10 476 026	(4 950 494)	(395 819)	-	-	(5 346 313)	5 511 870	5 129 713
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers		13 139 491	1 480 743	-	-	14 620 234	(9 761 610)	(870 814)	-	-	(10 632 424)	3 377 881	3 987 810
Matériels industriel		86 260 243	3 435 570	-	7 209 637	96 905 450	(55 179 981)	(4 877 211)	-	(1 441 927)	(61 499 119)	31 080 262	35 406 331
Outils industriel		2 206 896	48 782	-	271 836	2 527 514	(2 066 137)	(84 406)	-	(54 367)	(2 204 910)	140 759	322 604
Matériel de conditionnement		628 134	-	-	132 856	760 990	(628 134)	-	-	(26 571)	(654 705)	-	106 285
Matériel de transport		7 449 856	137 647	(337 466)	264 270	7 514 307	(4 038 713)	(1 013 576)	335 223	(52 854)	(4 769 920)	3 411 143	2 744 387
Mobilier & matériel de bureau		1 026 051	38 801	-	105 350	1 170 202	(728 817)	(96 186)	-	(21 070)	(846 073)	297 234	324 129
Matériel informatique		1 310 091	60 940	-	104 178	1 475 209	(1 005 871)	(158 782)	-	(20 836)	(1 185 489)	304 220	289 720
Immobilisations corp en cours		14 760 477	2 326 626	-	-	17 087 103	-	-	-	-	-	14 760 477	17 087 103
Avances aux fournisseurs d'immo.		2 344 472	(664 421)	-	-	1 680 051	-	-	-	-	-	2 344 472	1 680 051
Immobilisations corporelles		143 810 846	6 878 350	(337 466)	8 088 127	158 439 857	(78 359 757)	(7 496 794)	335 223	(1 617 625)	(87 138 953)	65 451 089	71 300 904
Total Général		148 524 842	6 994 628	(337 466)	8 088 127	163 270 131	(81 942 479)	(7 892 229)	335 223	(1 617 625)	(91 117 109)	66 582 364	72 153 022

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2020 à 8.760.560 DT contre 8.986.140 DT au 31 décembre 2019 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Titres "Société Promochimica" (*)	7 762 600	7 762 600
Emprunt obligataire national	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500
Dépôts & cautionnements	1 139 027	1 364 607
Total immobilisations financières brutes	8 922 127	9 147 707
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<161 567>	<161 567>
Total immobilisations financières nettes	8 760 560	8 986 140

(*) La société « UNIMED » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société Promochimica et aucune provision pour dépréciation n'est constituée sur ces titres.

IV.4 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 35.525.876 DT au 31 décembre 2020 contre 37.640.645 DT au 31 décembre 2019. Les stocks sont détaillés comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Matières premières	12 534 635	12 800 512
Conditionnements	8 430 458	10 426 630
Encours en sous-traitance	290 390	311 387
Produits finis en sous-traitance	1 306 773	1 257 991
Encours	1 524 669	2 158 601
Produits finis	7 427 293	7 116 110
Pièces de rechange	5 467 909	4 227 865
Réactifs Laboratoires	596 973	613 131
Stock Consommable	456 343	314 263
Total des stocks bruts	38 035 443	39 226 490
Provisions pour dépréciation des stocks MP et AC	<1 829 578>	<1 185 657>
Provisions pour dépréciation des stocks PF et PSF	<432 306>	<307 066>
Provisions pour dépréciation des stocks PDR	<157 368>	<93 122>
Provisions pour dépréciation des stocks encours	<90 315>	-
Total des stocks nets	35 525 876	37 640 645

IV.5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2020 à 23.495.063 DT contre 15.140.523 DT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Clients ordinaires locaux	12 487 193	5 040 474
Clients ordinaires étrangers	11 008 220	10 100 050
Clients, douteux ou litigieux	1 424 871	1 071 774
Total des comptes clients bruts	24 920 284	16 212 298
Provisions pour dépréciation des créances	<1 425 221>	<1 071 775>
Total des comptes clients nets	23 495 063	15 140 523

IV.6 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2020 à 15.142.943 DT contre 17.051.631 DT au 31 décembre 2019. Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Fournisseurs avances & acomptes	149 919	149 919
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	327 951	378 256
Etat, impôts & taxes - Actifs	13 273 875	15 297 658
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389
Débiteurs divers	964 832	661 517
Charges constatées d'avance	107 050	209 606
Total autres actifs courants	15 797 486	17 670 815
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	<654 543>	<619 184>
Total autres actifs courants nets	15 142 943	17 051 631

IV.7 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2020 à 3.338.935 DT contre 4.206.569 DT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Placement courants	116	116
Valeurs à l'encaissement	417 242	264 034
Banques en DT	1 971 739	114 360
Banques en devises	942 455	3 821 945
CCP et e-dinars	1 575	1 575
Caisse	5 808	4 539
Total liquidités et équivalents de liquidités	3 338 935	4 206 569

IV.8 Capitaux propres (En DT)

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2020 à 115.146.747 DT contre 100.086.670 DT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Capital	32 000 000	32 000 000
Réserves légales	3 200 000	3 200 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	55 006 011	37 313 760
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	7 086 040
Réserves de Réévaluation	8 088 127	-
Subventions d'investissement	8 764	16 772
Total des capitaux propres avant résultat	108 166 789	82 394 419
Résultat net de l'exercice	6 979 958	17 692 251
Total des capitaux propres avant affectation	115 146 747	100 086 670

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Résultat net	6 979 958	17 692 251
Nombre d'actions moyen pondéré	32 000 000	32 000 000
Résultat par action (DT)	0,218	0,553

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Réserves de réinvestissement	Autres réserves	Réserves de Réévaluation	Résultat de l'exploitation	Subvention d'investissement (*)	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2019	32 000 000	3 200 000	7 086 040	40 091 607	-	17 692 251	16 772	100 086 670
Affectation en réserves et résultats reportés	-	-	-	17 692 251	-	(17 692 251)	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	(8 008)	(8 008)
Réserves de Réévaluation	-	-	-	-	8 088 127	-	-	8 088 127
Résultat au 31 décembre 2020	-	-	-	-	-	6 979 958	-	6 979 958
Situation au 31 décembre 2020	32 000 000	3 200 000	7 086 040	57 783 858	8 088 127	6 979 958	8 764	115 146 747

(*) Le détail de la subvention d'investissement se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	QP inscrite au résultat 2019 et antérieur	QP inscrite au résultat 2020	Valeur au 31/12/2020	Conditions non remplies
Diagnostic 5eme Plan de Mise à Niveau	Ministère de l'industrie	6 720	3 948	1 008	1 764	Néant
ITP	Ministère de l'industrie	21 000	7 000	7 000	7 000	Néant
Total général		27 720	10 948	8 008	8 764	

IV.9 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2020 à 21.880.005 DT contre un solde au 31 décembre 2019 de 25.904.350 DT. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Emprunt - AB	19 000 000	21 347 541
Emprunt - Leasing	270 299	1 251 349
Emprunt - BH	2 609 706	3 305 460
Total Emprunts	21 880 005	25 904 350

IV.10 Autres passifs non courants (En DT)

Les passifs non courants sont constitués par la provision pour des risques divers qui s'élève à 1.061.953 DT au 31 décembre 2020 contre 1.299.977 DT au 31 décembre 2019.

IV.11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2020 à 7.833.739 DT contre 9.266.954 DT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Fournisseurs d'exploitation locaux	2 165 570	1 840 613
Fournisseurs locaux, effets à payer	407 446	536 556
Fournisseurs, factures non parvenues	19 066	10 319
Fournisseurs d'exploitation étrangers	4 375 459	3 757 374
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	1 049 158	3 065 992
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	<182 960>	56 100
Total des dettes fournisseurs	7 833 739	9 266 954

IV.12 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2020 à 6.535.076 DT contre 9.709.717 DT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Personnel & comptes rattachés	747 821	749 797
Etat, impôts & taxes	3 364 680	6 644 932
Actionnaires, dividendes à payer	6 346	12 973
Sécurité sociale	1 080 069	1 135 740
Créditeurs divers	-	5 363
Charges à payer	1 336 160	1 160 912
Total des autres passifs courants	6 535 076	9 709 717

IV.13 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2020 à 5.633.521 DT contre 2.304.312 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
Échéances à moins d'un an, AB	3 214 187	1 046 999
Échéances à moins d'un an, UBCI leasing	1 090 879	1 199 504
Crédits à court terme	1 300 000	-
Intérêts courus	28 455	57 809
Total des autres passifs financiers	5 633 521	2 304 312

IV.14 Concours bancaires (En DT)

Le solde des concours bancaires s'élève au 31 décembre 2020 à 325.358 DT contre 1.035.892 DT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2020	Déc. 2019
UIB Dinars	3 159	2 104
AMEN BANK Dinars	284	220 874
ATB Dinars	321 915	-
BH Dinars	-	812 914
Total des concours bancaires	325 358	1 035 892

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2020 à 91.044.792 DT contre 107.205.828 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 020	2 019
Ventes à l'export	30 004 119	45 642 782
Ventes locales	61 040 673	61 563 046
Total revenus	91 044 792	107 205 828

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2020 à 29.713 DT contre 41.872 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 020	2 019
Quote-part des subventions d'investissement	8 008	26 151
Autres produits d'exploitation	21 705	15 721
Total autres produits d'exploitation	29 713	41 872

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation positive de 396.976 DT au 31 décembre 2020 contre une variation négative de 2.542.142 DT au 31 décembre 2019.

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2020 à 41.085.550 DT contre 48.626.163 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 020	2 019
Matières premières	23 537 939	29 729 070
Articles de conditionnement	10 672 390	14 397 135
Fournitures de conditionnement	296 742	375 072
Fournitures et outillage de Laboratoires	632 897	934 257
Fournitures hygiéniques	222 629	165 882
Produits d'entretien	172 858	222 146
Fournitures de bureau	91 522	118 216
Autres approvisionnements	1 237 060	823 283
Variation de stocks	509 554	<1 835 368>
Vêtements de travail	34 919	120 583
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	3 677 040	3 575 887
Total achats d'approvisionnements consommés	41 085 550	48 626 163

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2020 à 14.976.900 DT contre 14.854.356 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 020	2 019
Salaires & compléments de salaires	12 586 589	12 546 488
Charges sociales légales	2 350 395	2 290 961
Autres charges sociales	39 916	16 907
Total charges de personnel	14 976 900	14 854 356

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2020 à 10.584.357 DT contre 7.170.198 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 020	2 019
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	395 435	369 792
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	9 068 981	6 625 413
Dot. Résorption Charges à répartir	-	49 432
Dot. Prov. pour dépréciation des créances	357 065	<35 902>
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	37 110	12 190
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	963 790	370 628
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	-	44 054
Dot. Prov. pour risques et charges	<238 024>	<265 409>
Total dotation aux amortissements et provisions	10 584 357	7 170 198

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2020 à 10.734.244 DT contre 10.323.058 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 020	2 019
Loyers	128 042	136 188
Entretien & réparation	2 210 073	2 455 365
Assurances	1 483 733	982 891
Etudes & services extérieurs	1 874 479	1 609 948
Honoraires	668 575	565 278
Transports	881 517	915 903
Frais postaux et de télécom.	78 944	72 841
Services bancaires	201 463	608 207
Missions, réceptions, voyages	506 403	841 181
Relations publiques	504 427	1 106 977
Dons	1 608 621	87 476
Frais de restauration	-	288 988
Droits, impôts & taxes	587 967	651 815
Total autres charges d'exploitation	10 734 244	10 323 058

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2020 à 3.412.886 DT contre 5.658.094 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 020	2 019
Intérêts sur emprunts	2 971 302	1 922 025
Intérêts des autres opérations de financement	567 838	1 753 473
Intérêts des comptes courants	205 322	250 120
Différence de change	(331 576)	1 732 476
Total charges financières nettes	3 412 886	5 658 094

V.9 Produits des placements (En DT)

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2020 à 12.858 DT contre 8.013 DT au 31 décembre 2019. Ces produits se rattachent à des produits sur placements courants.

V.10 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2020 à 755.674 DT contre 523.253 DT au 31 décembre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	2 020	2 019
Plus-value de cession d'immobilisations	79 558	30 680
Produits divers ordinaires	676 116	492 573
Total autres gains ordinaires	755 674	523 253

V.11 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2020 à 1.377.991 DT contre 1.595.592 DT au 31 décembre 2019. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2 020	2 019
Autres pertes ordinaires	662 003	940 957
Perte sur cession d'immobilisations	-	4 667
Amendes et pénalités	715 988	649 968
Total autres pertes ordinaires	1 377 991	1 595 592

V.12 Impôt sur les sociétés (En DT)

L'impôt sur les sociétés s'est élevé au 31 décembre 2020 à 2.294.175 DT contre 4.401.396 DT au 31 décembre 2019. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2 020	2 019
Impôt sur les sociétés	2 187 247	4 503 747
Contribution sociale solidaire	106 928	239 863
Impôts sur les sociétés – Exercices antérieurs	-	<339 965>
Contribution sociale solidaire – Exercices antérieurs	-	<2 249>
Total impôt sur les sociétés	2 294 175	4 401 396

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 7.231.912 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un déficit de 6.687.248 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 6.994.628 DT ; et des
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles pour 81.800 DT ;
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières de 225.580 DT.

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un déficit de 701.764 DT et se détaillent comme suit :

- La variation du compte « actionnaires-dividendes à payer » d'un montant de 6.628 DT ;
- Remboursements des emprunts bancaires et leasing pour 695.136 DT.

VII. Autres notes complémentaires

VII. 1 Identification des parties liées

Les parties liées à la société UNIMED sont les suivantes :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La société CLEAN ROOM PROJECT
- La société PROMOCHIMICA
- Mr Lotfi CHARFEDDINE

VII.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées survenues en 2020 sont détaillées ci-après :

- La société « UNIMED » a signé en date du 02 février 2018, un contrat de location d'un dépôt avec M. Lotfi Charfeddine. En 2020, la charge de location enregistrée chez la société « UNIMED » s'élève à 42.000 DT HTVA ;
- La société « INOX-MED » a facturé à la société « UNIMED » des frais d'entretien et rénovation pour un montant total de 368.500 DT HTVA ;
- La société « UNIMED » a facturé à la société « INOX-MED » des fournitures diverses pour un montant de 3.522 DT HTVA ;
- La société « CLEAN ROOM PROJECT » a facturé à la société « UNIMED » des travaux d'aménagement et d'entretien pour un montant de 557.787 DT HTVA ;
- Dans le cadre d'un don COVID-19, la société « CLEAN ROOM PROJECT » a assuré la réalisation des travaux de création d'une unité d'isolement et d'hospitalisation septique au sein de l'Hôpital "Farhat Hached"- Sousse pour un total de 1.040.805 DT HTVA. Cette charge a été facturée à la société « UNIMED » et a été comptabilisé en tant que don « COVID-19 » dans les comptes de « UNIMED ».
- La société « SENAMED » a facturé à la société « UNIMED » des frais de prospection médicale pour un montant de 120.000 DT HTVA ;
- La société « UNIMED » a accordé en 2020 un prêt en compte courant associé à la société « PROMOCHIMICA » de 275.500 DT. Le compte courant associé « PROMOCHIMICA » affiche un solde au 31 décembre 2020 de 733.852 DT ;
- La société « ISSIS » a facturé à la société « UNIMED » des charges relatives à la location du bureau de Tunis pour un montant de 71.773 DT HTVA ;
- La société « SMB » a facturé à la société « UNIMED » des travaux de construction pour un montant de 145.925 DT HTVA ;
- La société « SARRAHUILES » a facturé à la société « UNIMED », des achats d'huile d'olive pour un montant de 1.408 DT HTVA ;
- La société « UNIREST » a facturé à la société « UNIMED » les frais de restauration du personnel pour un montant de 336.202 DT HTVA ;
- La société « UNIMED » a facturé la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS » et « SENAMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Participation aux frais du siège au 31 décembre 2020			
Société	Montant HT	TVA	Montant TTC
INOX MED	2 400	456	2 856
UNIREST	2 400	456	2 856
S M B	2 400	456	2 856
I S S I S	1 200	228	1 428
SENAMED	1 200	228	1 428
CLEAN ROOM PROJECT	3 600	684	4 284
Total Général	13 200	2 508	15 708

- Les soldes des parties liées au 31 décembre 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Solde total
UNIREST	<20 863>	2 856	<18 007>
S M B	<62 199>	2 856	<59 343>
I S S I S	<7 232>	1 428	<5 804>
SENAMED	<11 900>	1 428	<10 472>
CLEAN ROOM PROJECT	<426 378>	4 304	<422 074>
INOX MED	-	2 938	2 938
SARRA HUILES	<196>	6 350	6 154
PROMOCHIMICA	-	733 852	733 852
Total Général	<528 768>	756 012	227 244

VII.2 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

• Dettes

Emprunts	Solde au 31.12.2019			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2020		
	Total début de période	Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an
BH Bank 3,5 mDT	3 500 000	3 305 460	194 540	-	194 540	3 305 460	2 496 827	808 634
Amen Bank 8 mDT	8 000 000	7 344 262	655 738	-	655 738	7 344 262	5 770 492	1 573 770
Amen Bank 3 mDT	3 000 000	2 803 279	196 721	-	196 721	2 803 279	2 213 115	590 164
Amen Bank 11,2 mDT	11 200 000	11 200 000	-	-	-	11 200 000	11 016 393	183 607
BH Bank 1,3 mDT	-	-	-	1 300 000	-	1 300 000	-	1 300 000
BH Bank COVID-19 185 KDT	-	-	-	184 713	13 821	170 892	112 880	58 012
Total	25 700 000	24 653 001	1 046 999	1 484 713	1 060 820	26 123 893	21 609 707	4 514 187

Les dettes à long terme et court terme se présentent comme suit au 31 décembre 2020 :

Les conditions contractuelles des emprunts bancaires se présentent comme suit :

	Taux d'intérêt	Nombre total des échéances	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
BH 3,5 mDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	30/09/2024	Voir Eng. Hors Bilan
AMEN BANK 8 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/08/2025	Voir Eng. Hors Bilan
AMEN BANK 3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/09/2025	Voir Eng. Hors Bilan
AMEN BANK 11,2 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	02/12/2026	Voir Eng. Hors Bilan
BH Bank 1,3 mDT	TMM + 1,25%				Voir Eng. Hors Bilan
BH Bank COVID-19 185 KDT	TMM + 0,95%	12 trimestres		30/09/2023	Voir Eng. Hors Bilan

• Actions

Aucune émission ni remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant l'exercice 2020.

VII.3 Immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à Moins d'un an	Échéance à Plus d'un an et moins de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nbre total Échéance	Loyer mensuel TTC
2 018	Contrat 147323	Matériel de transport	76 690	23 729	-	9,00%	36	4 828
2 018	Contrat 432870	Matériel de transport	776 039	192 955	-	9,50%	36	24 855
2 018	Contrat 432910	Matériel de transport	83 917	35 163	-	9,50%	36	4 518
2 018	Contrat 434830	Matériel de transport	84 388	37 914	-	9,67%	36	4 350
2 018	Contrat 434830	Matériel de transport	24 356	10 943	-	9,67%	36	1 494
2 018	Contrat 436510	Matériel de transport	47 117	14 470	-	9,87%	36	1 506
2 019	Contrat 443760	Matériel de transport	770 744	278 493	24 563	9,70%	36	24 564
2 019	Contrat 443780	Matériel de transport	534 446	193 111	17 032	9,70%	36	17 033
2 019	Contrat 443790	Matériel de transport	54 117	19 554	1 725	9,70%	36	1 725
2 019	Contrat 443960	Matériel de transport	75 121	27 274	2 394	9,70%	36	2 395
2 019	Contrat 452350	Matériel de transport	165 094	58 452	26 324	11,08%	36	5 363
2 019	Contrat 458740	Matériel de transport	343 545	119 457	75 758	11,86%	36	13 230
2 019	Contrat 467600	Matériel de transport	141 504	47 832	44 366	11,86%	36	4 634
2 020	Contrat 472230	Matériel de transport	135 645	31 532	78 137	11,89%	48	3 487
Total			3 312 723	1 090 879	270 299			

VII.4 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Observations
Engagements Donnés			
a) Garanties personnelles			
	146 111	BH Bank	
-Cautionnement	4 049 752	UBCI	
	644 901	AMEN BANK	
<hr/>			
- Financement en devise			
-Lettre de crédit	378 364	AMEN BANK	
<hr/>			
b) Garanties réelles			
-Hypothèque	43 000 000	AMEN BANK	Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
<hr/>			
-Nantissement	43 000 000	AMEN BANK	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise a été accordé à la Banque en avril 2010
<hr/>			
-Nantissement	3 500 000	BH Bank	Un nantissement de la ligne tri-génération
<hr/>			
c) Effets escomptés et non échus			
	9 386 470	ATB	
	2 736 927	BH Bank	
	3 045 500	UBCI	
<hr/>			
d) Créances à l'exportation mobilisées			
<hr/>			
e) Abandon de créances			
	-		
<hr/>			
f) Créances Leasing			
<hr/>			
Total	109 888 025		
<hr/>			
Engagements reçus			
Néant			
<hr/>			
Total			
<hr/>			
Engagements réciproques			
Néant			
<hr/>			
Total			
<hr/>			

VII.6 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination (En Dinar Tunisien)

Rubrique	Montant	Ventilation			
		Coût de production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	41 085 550	40 761 058	124 616	102 641	97 235
Charges de personnel	14 976 900	9 571 500	1 988 195	2 304 229	1 112 976
Dotation aux Amort. & Prov.	10 584 357	8 141 633	635 329	1 639 474	167 921
Autres charges d'exploitation	10 734 244	3 800 288	2 607 634	3 324 956	1 001 366
Charges financières nettes	3 412 886	-	-	-	3 412 886
Autres pertes ordinaires	1 377 991	-	-	-	1 377 991
Impôt sur les sociétés	2 187 247	-	-	-	2 187 247
Contribution sociale solidaire	106 928	-	-	-	106 928
Total	84 466 103	62 274 479	5 355 774	7 371 300	9 464 550

VII.7 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2020	31.12.2019	Charges	31.12.2020	31.12.2019	Soldes	31.12.2020	31.12.2019
CA Local	61 040 673	61 563 046	Stockage/ déstockage	396 976	(2 542 142)			
CA Export	30 004 119	45 642 782	de production					
Autres produits d'exploitation	29 713	41 872						
Total	91 074 505	107 247 700	Total	396 976	(2 542 142)	Production	90 677 529	109 789 842
Production	90 677 529	109 789 842	Achats consommés	41 085 550	48 626 163	Marge sur coût matière	49 591 979	61 163 679
Marge sur coût matière	49 591 979	61 163 679	Autres charges externes	10 146 277	9 671 243	Valeur ajoutée	39 445 702	51 492 436
			Charges de personnel	14 976 900	14 854 356			
Valeur ajoutée	39 445 702	51 492 436	Impôts et taxes	587 967	651 815	Excédent brut d'exploitation	23 880 835	35 986 265
			Total	15 564 867	15 506 171			
Excédent brut d'exploitation	23 880 835	35 986 265	Charges financières nettes	3 412 886	5 658 094			
Autre produits ordinaires	755 675	523 253	Autres charges ordinaires	1 377 991	1 595 592			
Produits de placement	12 858	8 013	Dotations aux amort et prov	10 584 357	7 170 198			
			Impôt sur les bénéfices	2 294 175	4 401 396	Résultat des activités ordinaires	6 979 958	17 692 251
Total	24 649 368	36 517 531	Total	17 669 409	18 825 280			
Résultat des activités ordinaires	6 979 958	17 692 251	Effets négatifs des modif Comptables	-	-			
Effets positif des modif. comptables	-	-						
Total	6 979 958	17 692 251	Total	-	-	Résultat après modifications comptables	6 979 958	17 692 251

IIX. Note sur la pandémie du Covid-19 et son incidence éventuelle sur les exercices futurs

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 ainsi que les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, la société « UNIMED » a adopté en 2020 les mesures de protection nécessaires pour faire face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par le ministère de la santé. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais grâce à un plan de relance efficace, la société « UNIMED » a pu réduire les impacts négatifs de la pandémie sur son business.

En outre, aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette pandémie sévit toujours en 2021, qui conjuguée aux mesures prises par le gouvernement Tunisien sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers de 2021. Toutefois, à la date de publication des états financiers de 2020, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

IX. Note sur la réévaluation des immobilisations

En application de la loi n° 56 du 27 décembre 2018 relative à l'institution du régime de la réévaluation légale des bilans pour les sociétés industrielles, la société « UNIMED » a réévalué les éléments d'actifs corporels immobilisés, autres que les terrains et les bâtiments, selon leur valeur réelle, ne dépassant pas la valeur obtenue après réévaluation du prix d'acquisition ou de revient selon les indices fixés par le décret N°71 du 28 octobre 2019. L'écart de réévaluation est inscrit dans un compte spécial de réévaluation non distribuable pour un montant de 8.088 KDT. L'amortissement excédentaire est à constater sur une période de 5 ans qui a commencé en 2020.

X. Note sur les événements postérieurs à la clôture

Au cours du mois de février 2021, la société « UNIMED » a reçu une notification de la part de la « Pharmacie Centrale de Tunisie » l'informant de la suspension de l'ensemble des transactions avec elle. Persuadée de l'absence de tout fondement légal qui empêche la société « UNIMED » à entretenir des relations commerciales avec la « Pharmacie Centrale de Tunisie », la direction a intenté une action judiciaire pour la reprise du niveau normal des ventes avec l'organisme public. Une décision judiciaire imminente tranchera sur l'affaire. Par ailleurs, il est important de souligner que cet événement n'affectera nullement la continuité d'exploitation de la société « UNIMED » et que la direction et le personnel œuvreront pour le maintien voire l'amélioration des niveaux de performance au titre de l'année 2021 en dépit de la suspension des transactions avec la « Pharmacie Centrale de Tunisie ».

Tunis, le 17 mai 2021

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution de note mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Unité de Fabrication des Médicaments « UNIMED », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 115.146.747 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 6.979.958 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle de la question évoquée dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIMED » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

- La société « UNIMED » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société « PROMOCHIMICA » pour un coût global égal à 7.762.600 DT et une avance en compte courant sur ladite société pour un montant de 733.852 DT.

Le commissaire aux comptes de la société « PROMOCHIMICA » a convoqué une assemblée générale ordinaire le 17 octobre 2019 afin de délibérer sur la situation économique et financière actuelle de la société et ses perspectives et indiquant que la situation financière est inquiétante suite aux pertes cumulées depuis sa création et au vu des dernières données financières disponibles, la société « PROMOCHIMICA » n'ayant toujours pas arrêté ses états financiers au titre de 2017.

De ce fait, et face à la détérioration de la situation financière de la société « PROMOCHIMICA », nous estimons que les actifs la concernant au niveau des états financiers d'UNIMED devraient faire l'objet d'une provision pour dépréciation couvrant la totalité de leur montant.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour une valeur nette de 35.525.876 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2020, la provision sur les stocks s'élève à 2.509.567 DT.

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats (matières premières, articles de conditionnement, pièces de rechange et consommables). Les stocks produits (produits finis et semi-finis) sont évalués au coût de production ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette et l'estimation des provisions sur stocks.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La situation décrite au niveau de la note IIX aux états financiers se rapportant aux mesures prises et prévues par la société à la suite de la pandémie du virus Covid-19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs ;
- La situation décrite au niveau de la note IX aux états financiers qui décrit l'impact de la réévaluation libre des immobilisations effectuée par la société « UNIMED » ;
- La situation décrite au niveau de la note X aux états financiers dans laquelle la direction décrit le différend né entre la société « UNIMED » et la « Pharmacie Centrale de Tunisie ». Les actions judiciaires étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion exprimée ci-dessus n'est pas modifiée par ces points.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conseil Audit Formation – CAF**Société Général Audit*****Abir Matmti******Ahmed Ayedi***

Tunis, le 17 mai 2021

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que la rémunération des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Votre société a accordé en 2020 un prêt en compte courant associé à la société « PROMOCHIMICA » de 275.500 DT. Le compte courant associé « PROMOCHIMICA » affiche un solde au 31 décembre 2020 de 733.852 DT ;
- Votre société a facturé à la société « INOX-MED » diverses fournitures pour un montant de 3.522 DT HTVA ;
- La société « CLEAN ROOM PROJECT » a facturé à la société des charges engagées pour la réalisation des travaux de création d'une unité d'isolement et d'hospitalisation septique au sein de l'Hôpital "Farhat Hached" - Sousse, pour un total de 1.040.805 DT HTVA.

Ce montant a été comptabilisé en tant que don « COVID-19 » dans les comptes de votre société.

- Votre société a contracté au cours de l'exercice 2020 les crédits suivants :

En DT	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 31/12/2020	Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an
BH Bank 1,3 mDT	TMM + 1,25%	-	-	1 300 000	-	1 300 000
BH Bank COVID-19 185 KDT	TMM + 0,95%	12 trimestres	-	170 892	112 880	58 012
Contrat 472230 Leasing	11,89%	48 mois	-	109 670	78 137	31 532

B- Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2020 (autres que la rémunération des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- La société « UNIMED » a conclu en date du 25 mai 2011, avec la société « INOX-MED », une convention en vertu de laquelle la société « INOX-MED » s'engage à fournir à la société « UNIMED », des prestations d'entretien et de rénovation de ses installations en inox.
Le montant facturé à la société « UNIMED » au titre de l'exercice 2020 s'élève à 368.500 DT HTVA ;
- La société « UNIMED » a conclu en date du 25 mai 2017, avec la société « CLEAN ROOM PROJECT », une convention en vertu de laquelle la société « CLEAN ROOM PROJECT » s'engage à réaliser pour le compte de la société « UNIMED » des travaux d'aménagement au niveau de ses salles blanches.
Le montant facturé à la société « UNIMED » au titre de l'exercice 2020 s'élève à 557.787 DT HTVA ;
- La société « UNIMED » a conclu en date du 12 février 2009 avec la société « SMB », une convention en vertu de laquelle la société « SMB » s'engage à réaliser pour le compte de la société « UNIMED » des travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux.
Le montant facturé à la société « UNIMED » au titre de l'exercice 2020 s'élève à 145.925 DT HTVA ;
- La société « UNIMED » a conclu en date du 04 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention en vertu de laquelle la société « UNIREST » s'engage à fournir à la société « UNIMED », des prestations de restauration de son personnel selon des conditions préalablement définies.
Le montant facturé à la société « UNIMED » au titre de l'exercice 2020 s'élève à 336.202 DT HTVA ;
- La société « UNIMED » a conclu en date du 01 janvier 2016 avec la société « SENA MED », une convention en vertu de laquelle la société « SENA MED » s'engage à fournir à la société « UNIMED », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 10 décembre 2018, portant le montant des honoraires de 7.000 DT HTVA par mois à 10.000 DT HTVA par mois.
Le montant facturé à la société « UNIMED » au titre de l'exercice 2020 s'élève à 120.000 DT HTVA ;
- La société « SARRA HUILES » a facturé à votre société, des achats d'huile d'olive pour un montant de de 1.408 DT HTVA ;

- Votre société a facturé la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS » et « SENAMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT	TVA	Montant TTC
INOX MED	2 400	456	2 856
UNIREST	2 400	456	2 856
S M B	2 400	456	2 856
I S S I S	1 200	228	1 428
SENAMED	1 200	228	1 428
CLEAN ROOM PROJECT	3 600	684	4 284
Total Général	13 200	2 508	15 708

- La société « UNIMED » a signé en date du 02 janvier 2018 avec M. Lotfi Charfeddine, un contrat de location d'un dépôt objet du lot 14 du TF 40017, d'une contenance de 619 m² et situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période de trois années consécutives, commençant le 01 janvier 2018 et finissant le 31 décembre 2020, et moyennant un loyer mensuel de 3.500 H.TVA.
La charge de location enregistrée chez la société « UNIMED », au 31 décembre 2020, s'élève à 42.000 DT HTVA ;
- La société « UNIMED » a signé en date du 01 mai 2014 avec la société « ISSIS », un contrat de location d'un local, d'une contenance de 336 m² et situé à El Manar II. Cette location est consentie pour une période d'une année, commençant le 01 mai 2014 et finissant le 30 avril 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer mensuel de 5.000 H.TVA. Le loyer sera révisé à la hausse de 5% annuellement à partir du 01 mai 2016.
La charge de location enregistrée chez la société « UNIMED », au 31 décembre 2020, s'élève à 71.773 DT HTVA ;
- Les encours des crédits bancaires et financements leasing contractés durant les exercices antérieurs se détaillent comme suit :

	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 31/12/2020	Échéance à +plus d'un an	Échéance à moins d'un an
BH Bank 3,5 MDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	3 305 460	2 496 827	808 634
Amen Bank 8 MDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	7 344 262	5 770 492	1 573 770
Amen Bank 3 MDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	2 803 279	2 213 115	590 164
Amen Bank 11,2 MDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	11 200 000	11 016 393	183 607
Contrat 147323 Leasing	9,00%	36 mois	-	23 729	-	23 729
Contrat 432870 Leasing	9,50%	36 mois	-	192 955	-	192 955
Contrat 432910 Leasing	9,50%	36 mois	-	35 163	-	35 163
Contrat 434830 Leasing	9,67%	36 mois	-	37 914	-	37 914
Contrat 434830 Leasing	9,67%	36 mois	-	10 943	-	10 943
Contrat 436510 Leasing	9,87%	36 mois	-	14 470	-	14 470
Contrat 443760 Leasing	9,7%	36 mois	-	303 056	24 563	278 493
Contrat 443780 Leasing	9,7%	36 mois	-	210 143	17 032	193 111
Contrat 443790 Leasing	9,7%	36 mois	-	21 279	1 725	19 554
Contrat 443960 Leasing	9,7%	36 mois	-	29 668	2 394	27 274
Contrat 452350 Leasing	11,08%	36 mois	-	84 776	26 324	58 452
Contrat 458740 Leasing	11,86%	36 mois	-	195 215	75 758	119 457
Contrat 467600 Leasing	11,86%	36 mois	-	92 197	44 366	47 832

C- Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le salaire brut servi au Directeur Général s'élève au titre de l'exercice 2020 à 632.322 DT. La somme des rémunérations nettes dues au Directeur Général s'élève au 31 décembre 2020 à 128.106 DT ;
- Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de PCA.
Par ailleurs, il continue à recevoir sa rémunération en tant que salarié pour le poste qu'il continue actuellement à occuper au sein de la société. Cette rémunération s'élève au titre de l'exercice 2020 à 215.691 DT.
La somme des rémunérations nettes dues au Président de Conseil d'Administration, s'élève au 31 décembre 2020 à 9.044 DT.
- Le Directeur Général Adjoint du pôle technique perçoit une rémunération annuelle brute de 198.771 DT. La somme des rémunérations nettes due au Directeur Générale Adjoint, s'élève au 31 décembre 2020 à 9.038 DT.

En outre, ces dirigeants bénéficient d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et de frais de communications téléphoniques.

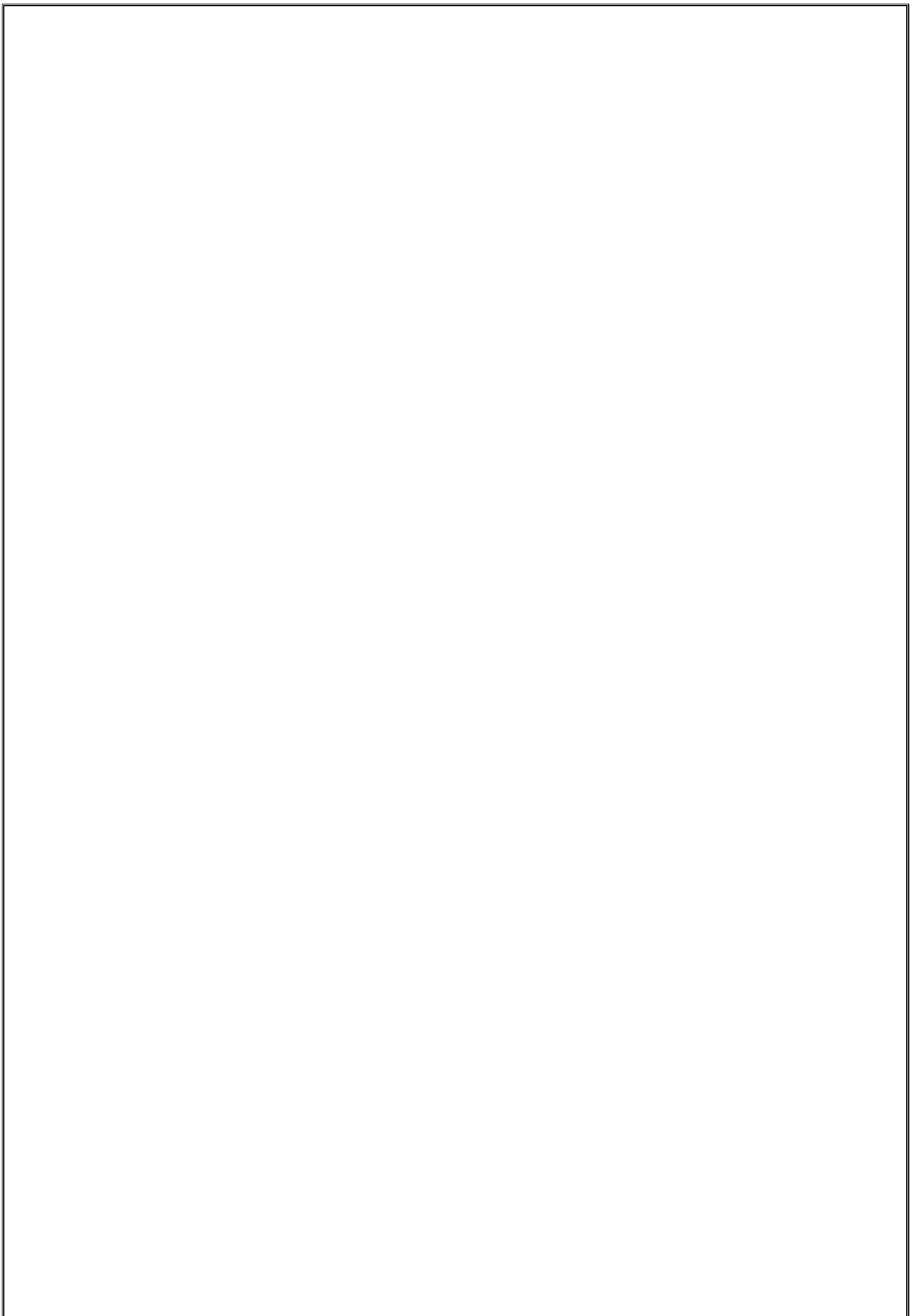
Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation – CAF

Société Général Audit

Abir Matmti

Ahmed Ayedi



AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

Société Advanced e-Technologies S.A « AeTECH »

Siège social: ZI Ariana, Aéroport - 03, rue des métiers, la Charguia II

La société AeTECH publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes : Mr Nouredine BEN ARBIA.

BILAN
AeTECH
Arrêté au 30 juin 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	30-juin 2020	2019	31-déc 2019
<u>Actifs Non courants</u>				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations incorporelles		453 398	453 398	453 398
Amt : Immobilisations incorporelles		(421 539)	(392 659)	(410 076)
	1	31 859	60 739	43 322
Immobilisations corporelles		2 053 236	2 064 483	2 115 272
Amt : Immobilisations corporelles		(1 814 579)	(1 735 508)	(1 823 499)
	1	238 658	328 975	291 823
Immobilisations financières		255 216	306 365	252 846
Prov : Immobilisations financières		(237 038)	(206 626)	(237 038)
	2	18 178	99 740	15 808
Total des actifs immobilisés		288 695	489 453	350 952
Autres actifs non courants	3	4 009	8 707	6 316
Total des actifs non courants		292 704	498 160	357 268
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		1 214 937	1 136 474	1 113 015
Prov : Stocks		(598 860)	(584 229)	(594 352)
	4	616 077	552 245	518 663
Clients et comptes rattachés		3 490 888	4 006 955	4 519 330
Prov : Clients et comptes rattachés		(1 724 180)	(1 641 966)	(1 695 599)
	5	1 766 708	2 364 990	2 823 731
Autres actifs courants		1 161 924	1 311 811	1 060 777
Prov : Autres actifs courants		(81 383)	(74 772)	(81 383)
	6	1 080 542	1 237 039	979 395
Placements et autres actifs financiers		0	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	7	84 253	36 970	3 058
Total des actifs courants		3 547 579	4 191 245	4 324 846
Total des actifs		3 840 283	4 689 405	4 682 115

BILAN
AeTECH
Arrêté au 30 juin 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

Capitaux propres et Passifs	Notes	30-juin 2020	2019	31-déc 2019
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		2 223 334	2 223 334	2 223 334
Réserve légale		164 000	164 000	164 000
Prime d'émission		2 916 670	2 916 670	2 916 670
Résultats reportés		(10 389 811)	(10 163 530)	(10 163 530)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(5 085 807)	(4 859 526)	(4 859 526)
Résultat de l'exercice		(420 075)	(367 917)	(226 281)
Total des capitaux propres	8	(5 505 882)	(5 227 443)	(5 085 807)
<u>Passifs</u>				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	9	429 299	91 770	508 677
Autres passifs non courants	10	518 313	943 106	771 705
Total des passifs non courants		947 612	1 034 876	1 280 382
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	11	4 171 325	4 449 318	4 303 436
Autres passifs courants	12	2 730 955	2 092 259	2 390 770
Concours bancaires et autres passifs financiers	7	1 496 272	2 340 394	1 793 333
Total des passifs courants		8 398 553	8 881 972	8 487 539
Total des passifs		9 346 165	9 916 848	9 767 921
Total des capitaux propres et des passifs		3 840 283	4 689 405	4 682 115

ETAT DE RESULTAT
AeTECH
Période du 1er janvier au 30 juin 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

		Du 1er janvier	
	Notes	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Produits d'exploitation			
Produits d'exploitation	13	2 475 639	3 112 606
Autres produits d'exploitation	14	154	0
Total des produits d'exploitation		2 475 793	3 112 606
Charges d'exploitation			
Achats consommés	15	1 655 761	2 117 998
Charges de personnel	16	658 941	731 942
Dotations aux amortissements et aux provisions	17	103 246	161 372
Autres charges d'exploitation	18	311 466	351 486
Total des charges d'exploitation		2 729 413	3 362 798
Résultat d'exploitation		(253 620)	(250 191)
Résultat des activités ordinaires avant impôt			
Charges financières nettes	19	(170 428)	(141 863)
Produits des placements		0	0
Autres gains ordinaires	20	10 476	31 866
Autres pertes ordinaires	21	(504)	(729)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(414 075)	(360 917)
Impôt sur les sociétés	22	(6 000)	(7 000)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(420 075)	(367 917)
Résultat net de l'exercice			
Eléments extraordinaires	22	0	0
Résultat net de l'exercice		(420 075)	(367 917)
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		(420 075)	(367 917)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AeTECH
Période du 1er janvier au 30 juin 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Du 1er janvier		
	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net après modifications comptables	(420 075)	(367 917)	(226 281)
Ajustements pour:			
Amortissements et provisions	103 092	161 372	374 414
Variation des:			
* Stocks	(101 922)	99 638	123 097
* Créances	1 028 442	2 572 655	2 060 280
* Autres actifs	(107 147)	(45 986)	205 047
* Fournisseurs et autres dettes	(81 461)	(2 542 763)	(2 618 933)
* Plus ou moins-value de cession	(9 400)	(8 000)	(8 000)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	417 529	(131 002)	(90 374)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Déc. affectés à l'acquisition d'immo. Corp. & incorp.	(3 068)	(2 439)	(53 228)
Enc. affectés à la cession d'immo. Corp. & incorp.	9 400	8 000	8 000
Déc. affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(3 000)	(10 000)	(10 500)
Enc. provenant de la cession d'immobilisations financières	630	1 500	55 520
Charges à répartir	0	(593)	(5 107)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	3 962	(3 532)	(5 316)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts	0	0	560 000
Décaissements provenant des emprunts	(72 617)	(77 064)	(305 291)
Variation des intérêts courus sur emprunts	(292)	(279)	(5 813)
Variation crédits de mobilisation	0	0	(9 000)
Variation des financements en devise	54 468	(3 424)	(78 297)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(18 441)	(80 767)	161 599
Variation de trésorerie	403 049	(215 301)	65 909
Trésorerie au début de l'exercice	(1 561 803)	(1 627 712)	(1 627 712)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(1 158 754)	(1 843 014)	(1 561 803)

Schéma intermédiaire de gestion
AeTECH
Pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	30/06/2020	30/06/2019		30/06/2020	30/06/2019		30/06/2020	30/06/2019
Revenus	2 475 639	3 112 606	Achats de marchandises consommés	1 655 761	2 117 998			
Autres produits d'exploitation (*)	154	0						
<i>Production</i>	<i>2 475 793</i>	<i>3 112 606</i>	<i>Achats consommés</i>	<i>1 655 761</i>	<i>2 117 998</i>	<i>Marque commerciale</i>	<i>820 032</i>	<i>994 608</i>
Marge commerciale	820 032	994 608	Autres charges externes (Hors impôts & taxes)	284 324	313 674			
<i>Sous total</i>	<i>820 032</i>	<i>994 608</i>	<i>Sous total</i>	<i>284 324</i>	<i>313 674</i>	<i>Valeur ajoutée brute</i>	<i>535 708</i>	<i>680 935</i>
Valeur ajoutée brute	535 708	680 935	Impôts et taxes	27 142	37 813			
<i>Sous total</i>	<i>535 708</i>	<i>680 935</i>	Charge de personnel	658 941	731 942			
			<i>Sous total</i>	<i>686 082</i>	<i>769 755</i>	<i>Excédent brut d'exploitation</i>	<i>(150 374)</i>	<i>(88 820)</i>
Excédent brut d'exploitation	(150 374)	(88 820)	Charges financières	170 428	141 863			
Autres gains ordinaires	10 476	31 866	Dotation aux amortissements & aux provisions (*)	103 246	161 372			
Produits financiers	0	0	Autres pertes ordinaires	504	729			
<i>Sous total</i>	<i>(139 898)</i>	<i>(56 954)</i>	Impôt sur les bénéfices	6 000	7 000			
			<i>Sous total</i>	<i>280 177</i>	<i>310 963</i>	<i>Résultat des activités ordinaires</i>	<i>(420 075)</i>	<i>(367 917)</i>
Résultat des activités ordinaires	(420 075)	(367 917)	Eléments extraordinaires	0	0			
						<i>Résultat net de l'exercice</i>	<i>(420 075)</i>	<i>(367 917)</i>

En 2019, les dotations aux provisions sur éléments financiers ont été classé dans le SIG parmi les autres produits d'exploitation. Nous les avons reclassés en dotations aux amortissements et aux provisions en 2020 afin d'avoir une meilleure lecture des états financiers.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Advanced e -Technologies, société anonyme résidente, a été constituée le 12 octobre 2001. Le capital initial de la société s'élève à 500.000 DT, divisés en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de 150.000 DT pour être porté à 650.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2004, a décidé une augmentation de capital de 270.000 DT pour le porter à 920.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Mai 2007, a décidé une nouvelle augmentation du capital de 720.000 DT pour le porter de 920.000 DT à 1.640.000 DT et ce par les modalités suivantes :

- Un montant de 184.000 DT, par incorporation de la réserve extraordinaire de 100.000 DT et d'une partie de la réserve légale pour 84.000 DT et ce par création de 18.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation ;

- Un montant de 536.000 DT, par apport en numéraire et la création de 53.600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de 36.000 DT, soit 3.600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour 300.000 DT, soit 30.000 actions et 200.000 DT, soit 20.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 Septembre 2012, a décidé de réduire la valeur nominale de l'action au montant de 1 dinar. Le capital social est devenu composé de 1.640.000 actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune.

La proposition du Conseil d'Administration du 27 Août 2012, approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 05 Septembre 2012, d'introduire les actions de la société au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis a été concrétisée durant l'exercice 2013. En date du 05 février 2013, le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'Admission au Marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société.

L'introduction au marché alternatif de la cote de la bourse a été effectuée par la mise sur le marché de 583.334 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune, au prix d'introduction de 6 dinars. La clôture des souscriptions a été réalisée en date du 12 Mars 2013 et le démarrage des négociations des actions nouvelles a été réalisé en date du 05 avril 2013.

La société a pour objet :

- la fourniture, l'installation, la maintenance, le développement et l'intégration des produits, logiciels dans le monde des technologies de la communication de l'Internet, de l'informatique et de bureautique, et d'une façon générale, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets annexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement ; et
- La distribution des produits Ooredoo.

Il est à noter que la société a été créée à la suite de l'achat partiel de l'actif de l'activité EDD d'Alcatel Tunisie.

II. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

III.1. Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

III.2. Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif sont immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible ;
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

▪ Logiciels (linéaire)	33%
▪ Agencements & aménagements (linéaire)	10%
▪ Équipements de bureau (linéaire)	10-20%
▪ Matériel informatique	33,33%
▪ Matériel de transport	20%
▪ Frais préliminaires	33,33%

Certaines immobilisations dont la valeur est inférieure à D : 500 sont amorties au taux de 100%.

III.3. Emprunts

Le principal des emprunts non remboursés est présenté au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants : Concours bancaires et autres passifs financiers.

III.4. Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA, collectées et récupérables, sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'État et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

III.5. Principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers semestriels de la société, arrêtés au 30 juin 2019, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus ;

NOTES AU BILAN

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations entre le 01/01/2020 au 30/06/2020 se présente comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes			Solde au 30/06/2020	Amortissements			Solde au 30/06/2020	VCN	
	31/12/2019	Acquisition	Cession		31/12/2019	Dotation	Cession		Au 31/12/2019	Au 30/06/2020
Licences & Logiciels	181 370	0	0	181 370	(168 914)	(3 130)	0	(172 044)	12 455	9 325
Site WEB	7 828	0	0	7 828	(7 828)	0	0	(7 828)	0	0
Fonds commercial	250 000	0	0	250 000	(233 333)	(8 333)	0	(241 667)	16 667	8 333
Immobilisations incorporelles en cours	14 200	0	0	14 200	0	0	0	0	14 200	14 200
Total des immobilisations incorporelles	453 398	0	0	453 398	(410 076)	(11 463)	0	(421 539)	43 322	31 859
Constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agencements, Aménagements et installations	160 730	0	0	160 730	(74 763)	(8 791)	0	(83 554)	85 967	77 176
Installation téléphonique	123 756	0	0	123 756	(101 272)	(1 617)	0	(102 889)	22 484	20 867
Matériel et outillage	97 566	0	0	97 566	(94 791)	(186)	0	(94 977)	2 776	2 589
Matériel de transport	989 720	2 059	(65 104)	926 675	(842 392)	(35 011)	65 104	(812 299)	147 328	114 376
Mobilier, Matériels de bureau	146 935	0	0	146 935	(137 810)	(3 819)	0	(141 629)	9 125	5 306
Matériel informatique	596 565	1 009	0	597 575	(572 422)	(6 809)	0	(579 231)	24 143	18 344
Total des immobilisations corporelles	2 115 272	3 068	(65 104)	2 053 236	(1 823 449)	(56 233)	65 104	(1 814 579)	291 823	238 658
Total des immobilisations	2 568 670	3 068	(65 104)	2 506 634	(2 233 525)	(67 696)	65 104	(2 236 117)	335 144	270 517

Note 2 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières totalisent au 30 juin 2020 un montant net de D : 18 178 contre D : 15 808 à la clôture de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>31/12/2019</i>
Titres de participation GLOBAL TELECOM NETWORKING	200 000	200 000	200 000
Dépôt et cautionnements	55 216	106 365	52 846
<u>Total immobilisations financières brutes</u>	<u>255 216</u>	<u>306 365</u>	<u>252 846</u>
Prov : Immobilisations financières	(237 038)	(206 626)	(237 038)
<u>Total Immobilisations financières</u>	<u>18 178</u>	<u>99 740</u>	<u>15 808</u>

Note 3 : Autres actifs non courants

Les Autres actifs non courants qui correspondent à des charges à répartir relatives aux frais d'homologation de produits totalisent au 30 juin 2020 un montant net de D : 4 009 contre D : 6 316 à la clôture de l'exercice 2019 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Valeur brute 1^{er} sem 2020</i>	<i>Charges à répartir ex 2020</i>	<i>Résorption antérieures</i>	<i>Résorption 1^{er} semestre 2020</i>	<i>VCN 30/06/20</i>	<i>VCN 31/12/19</i>
Charges à répartir	13 841	0	(7 525)	(2 307)	4 009	6 316
<u>Total</u>	<u>13 841</u>	<u>0</u>	<u>(7 525)</u>	<u>(2 307)</u>	<u>4 009</u>	<u>6 316</u>

Note 4 : Stocks

Les Stocks totalisent au 30 juin 2020 D : 616 077 contre D : 518 663 à la fin de l'exercice 2019 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>31/12/2019</i>
Stocks solution	1 107 520	1 034 638	1 011 864
Stocks distribution	107 416	101 835	101 151
<u>Total Stocks</u>	<u>1 214 937</u>	<u>1 136 474</u>	<u>1 113 015</u>
Provision des stocks	(598 860)	(584 229)	(594 352)
<u>Total Stocks</u>	<u>616 077</u>	<u>552 245</u>	<u>518 663</u>

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net au 30 juin 2020 de D : 1 766 708 contre D : 2 823 731 à la fin de l'exercice 2019 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>31/12/2019</i>
Clients ordinaires	1 160 609	1 668 274	2 195 141
Clients douteux	1 906 556	1 834 399	1 877 975
Clients factures à établir	423 722	504 282	446 214
<u>Total clients bruts</u>	<u>3 490 888</u>	<u>4 006 955</u>	<u>4 519 330</u>
Prov : Clients douteux	(1 724 180)	(1 641 966)	(1 695 599)
<u>Total Clients et comptes rattachés</u>	<u>1 766 708</u>	<u>2 364 990</u>	<u>2 823 731</u>

Note 6 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent au 30 juin 2020 un montant de D : 1 086 542 contre D : 979 395 à la fin de l'exercice 2019 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>31/12/2019</i>
Personnel à l'actif	9 611	10 728	9 721
Fournisseurs débiteurs	73 592	73 592	73 592
Etat, impôts et taxes à l'actif	665 988	801 886	627 037
Charges constatées d'avance	220 467	224 179	191 058
Débiteurs divers	192 266	201 426	159 370
<u>Total autres actifs courants bruts</u>	<u>1 161 924</u>	<u>1 311 811</u>	<u>1 060 777</u>
Provision des autres actifs courants	(81 383)	(74 772)	(81 383)
<u>Total Autres actifs courants</u>	<u>1 080 542</u>	<u>1 237 039</u>	<u>979 395</u>

Note 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont une valeur nette de s'élèvent, au 30 juin 2020, à D 84 253 : contre D : 3 058 à la clôture de l'exercice 2019 et se détaillant ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>31/12/2019</i>
Banques créditrices	83 986	0	0
Caisses	266	32 310	2 051
Chèques en caisse	18 778	18 778	18 778
Chèques à l'encaissement	0	0	1 007
Effets à l'encaissement	0	4 660	0
<u>Total des liquidités et équivalents bruts</u>	<u>103 030</u>	<u>55 748</u>	<u>21 835</u>
Provision pour dép liquidités et équivalents de liquidités	(18 778)	(18 778)	(18 778)
<u>Total Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>84 253</u>	<u>36 970</u>	<u>3 058</u>

Note 7 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent, au 30 juin 2020, à D : 1 496 272 contre D : 1 793 333 à la clôture de l'exercice 2019 et se détaillant ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Crédits de mobilisation	0	9 000	0
Échéances à moins d'un an sur emprunts	119 073	146 218	143 299
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail	60 649	93 542	65 805
Échéances impayées sur emprunts et crédit-bail	0	111 876	0
Intérêts courus sur emprunts	298	6 124	590
Financements en devise	54 468	74 873	0
Virements internes	25 583	23 386	18 071
Banques débitrices	1 236 201	1 875 376	1 565 568
Total Concours bancaires et autres passifs financiers	1 496 272	2 340 394	1 793 333

Note 8 : Capitaux propres

Les capitaux propres présentent au 30 juin 2020 un solde négatif de D : 5 505 882 contre un solde de D : 5 085 807 au 31 décembre 2019 et s'analysent comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Capital social	2 223 334	2 223 334	2 223 334
Réserve légale	164 000	164 000	164 000
Prime d'émission	2 916 670	2 916 670	2 916 670
Résultats reportés	(10 389 811)	(10 163 530)	(10 163 530)
Résultat de l'exercice	(420 075)	(367 917)	(226 281)
Total Capitaux propres	(5 505 882)	(5 227 443)	(5 085 807)

Note 9 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées présentent au 30 juin 2020 un solde de D : 429 299 contre D : 508 677 au 31 décembre 2019 et s'analysent comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Emprunts AFD	0	25 000	0
Emprunts Amen Bank	423 177	0	471 568
Emprunts Leasing	6 122	66 770	37 109
Total Emprunts et dettes assimilées	429 299	91 770	508 677

Note 10 : Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants totalisent 30 juin 2020 D : 518 313 contre D : 771 705 à la fin de l'exercice 2019. Ils se présentent comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Dette échéancier fiscal à plus d'un an	407 726	699 815	594 765
Dette échéancier CNSS à plus d'un an	110 587	243 292	176 939
Total Autres passifs non courants	518 313	943 106	771 705

Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent 30 juin 2020 D : 4 171 325 contre D : 4 303 436 à la fin de l'exercice 2019. Ils se présentent comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Fournisseurs d'exploitation	3 059 561	3 927 717	3 587 215
Fournisseurs d'immobilisations	1 058	8 832	0
Fournisseurs, effets à payer	1 049 808	538 029	765 000
Fournisseurs, factures & avoirs non parvenues	60 899	(25 261)	(48 778)
Total Fournisseurs et comptes rattachés	4 171 325	4 449 318	4 303 436

Note 12 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2020 D : 2 730 955 contre D : 2 390 770 à la clôture de l'exercice 2019. Ils se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Personnel	287 882	261 770	277 876
CNSS et organismes sociaux	340 015	111 453	235 090
Dette échéancier CNSS à moins d'un an	165 656	143 763	143 763
Provision pour congés payés	133 702	132 879	129 022
Etat, impôts et taxes	398 450	394 394	178 383
Dette échéancier fiscal à moins d'un an	618 935	308 229	564 360
Obligations cautionnées	0	0	0
Charges à payer	306 534	432 589	382 567
Produits constatés d'avance	131 874	215 903	130 524
Créditeurs divers	1 279	0	2 558
Compte courant Eco Tech	290 434	34 434	290 434
Clients, créditeurs	56 192	56 846	56 192
Total Autres passifs courants	2 730 955	2 092 259	2 390 770

NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 13 : Revenus

Les revenus totalisent au 30 juin 2020 D : 2 475 639 contre D : 3 112 606 au 30 juin 2019 et se présentent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Ventes activité distribution	1 946 640	2 095 110	4 601 986
Ventes activité solution	528 999	1 017 496	2 531 972
Total Produits d'exploitation	2 475 639	3 112 606	7 133 958

Note 14 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent D : 154 au 30 juin 2020 et se présentent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Reprise sur provisions des créances	0	0	4 308
Reprise sur provisions des stocks	154	0	34 538
Reprise sur provisions des immobilisations financières	0	0	2 000
Total Autres produits d'exploitation	154	0	40 846

Note 15 : Achats consommés

Les achats consommés totalisent au 30 juin 2020 D : 1 655 761 contre D : 2 117 998 au 30 juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Achats non stockés	10 647	10 234	26 118
Variations des stocks	(101 922)	99 638	123 097
Achats de marchandises	363 283	515 628	1 155 249
Commission activation de lignes	636 098	792 190	1 708 080
Commission de recharges	747 654	700 308	1 514 969
Total Achats consommés	1 655 761	2 117 998	4 527 513

Note 16 : Charges du personnel

Les charges du personnel totalisent au 30 juin 2020 D : 658 941 contre D : 731 942 au 30 juin 2019, elles se présentent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Traitements et salaires	556 280	595 153	1 183 151
Charges sociales	94 822	101 275	200 717
Charges assurance groupe	0	5 914	5 914
Autres charges de personnel	0	3 973	3 973
Congés payés	7 839	25 627	24 614
Total Charges de personnel	658 941	731 942	1 418 368

Note 17 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent au 30 juin 2020 D : 103 246 contre D : 161 372 au 30 juin de l'exercice précédent. Elles se présentent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Dotations aux amortissements des immobilisa° incorp	11 463	17 571	34 988
Dotations aux amortissements des immobilisa° corp	56 233	89 878	177 820
Dotations aux provisions des stocks	4 662	0	44 661
Dotations aux résorption des charges à répartir	2 307	5 401	12 306
Dotations aux provisions des immobilisa° financières	0	0	32 412
Dotations aux provisions des éléments financiers	0	18 778	25 388
Dotations aux provisions des créances	28 582	29 744	87 685
<u>Total Dotations aux amts et aux provisions</u>	<u>103 246</u>	<u>161 372</u>	<u>415 260</u>

Note 18 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30 juin 2020 à D : 311 466 contre D : 351 486 au 30 juin de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Services extérieurs	138 445	152 033	279 004
Autres services extérieurs	145 879	161 641	414 841
Impôts et taxes	27 142	37 813	82 048
<u>Total Autres charges d'exploitation</u>	<u>311 466</u>	<u>351 486</u>	<u>775 893</u>

- Les services extérieurs se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Charges locatives et de copropriétés	65 668	70 594	138 872
Entretiens et réparations	27 147	37 818	72 156
Assurances	22 800	35 392	51 740
Frais de formation	5 313	3 073	4 708
Sous-traitance	230	0	2 498
Divers services extérieurs	17 287	5 155	9 030
<u>Total Services extérieurs</u>	<u>138 445</u>	<u>152 033</u>	<u>279 004</u>

- Les autres services extérieurs se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires	37 563	19 941	85 241
Dons et subventions	2 000	2 000	4 000
Publicité	4 687	4 883	15 758
Transports et déplacements	50 060	65 123	134 672
Voyages, missions et réceptions	1 888	9 805	23 012
Frais de PTT	14 756	24 376	68 455
Services bancaires	23 675	24 263	59 327
Jetons de présence	11 250	11 250	24 375
<u>Total Autres services extérieurs</u>	<u>145 879</u>	<u>161 641</u>	<u>414 841</u>

- Les impôts et taxes se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>31/12/2019</i>
TFP	9 737	10 525	20 769
FOPROLOS	4 868	5 262	10 385
TCL	3 769	5 604	5 604
Taxe de circulation	3 687	3 267	7 749
Contribution Sociale de solidarité	300	0	0
Autres droits et taxes	4 781	13 154	37 541
Total Impôts et taxes	27 142	37 813	82 048

Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent au 30 juin 2020 D : 170 428 contre D : 141 863 au 30 juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>31/12/2019</i>
Charge d'intérêts	144 577	160 578	335 709
Pénalité de retard	3 945	18 410	46 419
Gains et pertes de change	21 905	(37 125)	(66 400)
Total Charges financières nettes	170 428	141 863	315 727

Note 20 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent au 30 juin 2020 D : 10 476 contre D : 31 866 au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>31/12/2019</i>
Produit net sur cession d'immobilisations	9 400	8 000	8 000
Gains sur éléments non récurrents	1 076	23 866	69 925
Total Autres gains ordinaires	10 476	31 866	77 925

Note 21 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent D : 504 au 30 juin 2020 contre D : 729 au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>31/12/2019</i>
Autres pertes sur éléments exceptionnels	504	729	11 173
Total Autres pertes ordinaires	504	729	11 173

NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : La trésorerie

Au 30 juin 2020 la trésorerie présente un solde de D : (1 158 754) contre D : (1 561 803) à la fin de l'exercice 2019 et se compose ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>31/12/2019</i>
Valeurs à l'encaissement	18 778	23 438	19 785
Avoirs bancaires	83 986	0	0
Caisses	266	32 310	2 051
Virements internes	(25 583)	(23 386)	(18 071)
Découverts bancaires	(1 236 201)	(1 875 376)	(1 565 568)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(1 158 754)	(1 843 014)	(1 561 803)

NOTES COMPLEMENTAIRES

Note sur les transactions avec les parties liées

- Les ventes réalisées courant le 1^{er} semestre 2020 avec le client Tuniphone totalisent un montant de D : 8 750 TTC.
- Le compte client Tuniphone présente un solde de D : 108 387.
- Les achats réalisés courant 1^{er} semestre 2020 auprès du fournisseur Tuniphone totalisent un montant de D : 27 069 TTC.
- Le compte fournisseur Tuniphone comptabilisé par AeTECH au 30 juin 2020 totalise un solde débiteur de D : 12 953 DT.
- La société AeTECH a signé un contrat de location en date du 25 novembre 2012 avec la société Eco Tech Immobilière pour la location du siège situé à rue des entrepreneurs, Charguia 2, pour un montant mensuel de D : 13 550 HT avec une augmentation annuelle de 5%. La location a été consentie initialement pour la période allant du 25/11/2012 au 24/11/2014 et a été reconduite tacitement. Le contrat a été interrompu à la fin du mois de novembre 2018. La dette envers le fournisseur Ecotech au 30 juin 2020 présente un solde de D : 621 765.
- Le compte courant de la société Ecotech immobilière est créancier chez la société AeTECH pour un montant de D : 290 434 au 30 juin 2020.

Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2016	2 223 334	164 000	(3 620 458)	2 916 670	(541 447)	1 142 099
Affectation du résultat 2016 (AGO du 22/06/2017)	0	0	(541 447)	0	541 447	0
Résultat au 31 décembre 2017	0	0	0	0	(3 714 447)	(3 714 447)
Capitaux propres au 31/12/2017	2 223 334	164 000	(4 161 905)	2 916 670	(3 714 447)	(2 572 347)
Affectation du résultat 2017 (AGO du 28/12/2018)	0	0	(3 714 447)	0	3 714 447	0
Résultat au 31 décembre 2018	0	0	0	0	(2 287 178)	(2 287 178)
Capitaux propres au 31/12/2018	2 223 334	164 000	(7 876 351)	2 916 670	(2 287 178)	(4 859 525)
Affectation du résultat 2018 (AGO du 01/08/2019)	0	0	(2 287 178)	0	2 287 178	0
Résultat au 31 décembre 2019	0	0	0	0	(226 281)	(226 281)
Capitaux propres au 31/12/2019	2 223 334	164 000	(10 163 529)	2 916 670	(226 281)	(5 085 806)
Affectation du résultat 2019 (AGO du 25/12/2020)	0	0	(226 281)	0	226 281	0
Résultat au 30 juin 2020	0	0	0	0	(420 075)	(420 075)
Capitaux propres au 30/06/2020	2 223 334	164 000	(10 389 810)	2 916 670	(420 075)	(5 505 882)

Avis du commissaire aux comptes sur les états financiers intermédiaires de la période close le 30 juin 2020

Messieurs les actionnaires de la société Advanced e-Technologies S.A,

Introduction

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Société « Advanced e-Technologies », arrêté au 30 juin 2020 ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Ces Etats Financiers font ressortir un total bilan de 3 840 283 TND et des capitaux propres négatifs de 5 505 882 TND, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 420 075 TND.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société « Advanced e-Technologies » au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 30 relative au tableau de variation des Capitaux propres qui indique que la société a subi une perte nette de 367 917 TND pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020 et que, à cette date, les passifs de la société excèdent de 5 505 882 TND le total de ses actifs.

Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Compte tenu que les états financiers font apparaître des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social, et conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de se prononcer sur la continuité d'exploitation de la société.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie dans les délais, a décidé de reporter la décision relative à la continuité d'exploitation pour la prochaine assemblée générale extraordinaire qui doit se tenir à l'effet d'approuver un plan de restructuration financière et opérationnelle que le conseil doit lui soumettre.

Notre avis n'est pas modifié à l'égard de cette situation.

Tunis, le 10 mai 2021

**Le commissaire aux comptes
Horwath ACF**

Noureddine BEN ARBIA



FCP SALAMETT PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 14 février 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, concernant le fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui comprennent, outre les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables, un bilan développant un total de : 775 165, Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de l'exercice de : 29 737, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative totale de : <2 042 460 > Dinars.

A notre avis les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations :

Nous devons vous informer :

- ✓ que les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire :
 - découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des enregistrements calculés et des données calculées automatiquement y enregistrées ;

- sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des organismes de placement collectif et, aux PCGA sauf en matière de valorisation des BTA ; lesquels ne figurent pas au Bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire.

De même, il ressort des états financiers de votre fonds par rapport au relevé de titres tel que certifié par votre dépositaire, au 31/12/2020, une différence de : 39 Dinars par bon enregistrée pour la valorisation des BTA et qui est due au lissage de la décote de ces derniers.

- ✓ que la note 3.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ que le total des emplois de « **FCP SALAMETT PLUS** » au 31 décembre 2020 représente au bilan : 78,77% des actifs contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentant : 21,21% des actifs.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ».

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** », de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- ✓ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent

raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- ✓ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>		31/12/2020	31/12/2019
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		610 628	2 137 964
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0
b-Obligations et valeurs assimilées	4.1	610 628	2 137 964
AC2-Placements monétaires et disponibilités		164 423	678 577
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités	4.2	164 423	678 577
AC3-Créances d'exploitation	4.3	114	0
AC4-Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		775 165	2 816 541
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs	4.6	9 697	8 266
PA2-Autres créditeurs divers	4.6	146	493
TOTAL PASSIF		9 843	8 759
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-Capital	4.7	735 585	2 683 620
CP2- Sommes distribuables	4.8	29 737	124 161
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		29 737	124 161
ACTIF NET		765 322	2 807 782
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		775 165	2 816 541

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

			<u>Du 01/01/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u>
			<u>Au 31/12/2020</u>	<u>Au 31/12/2019</u>
PR 1-	Revenus de portefeuille-titres	4.4	70 000	169 676
a-	Dividendes		0	0
b-	Revenus des obligations et valeurs assimilées		70 000	169 676
PR 2-	Revenus des placements monétaires	4.5	20 262	22 383
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			90 262	192 060
CH 1-	Charges de gestion des placements	4.9	19 686	38 054
REVENU NET DES PLACEMENTS			70 576	154 005
CH 2-	Autres charges	4.10	1 777	3 406
RESULTAT D'EXPLOITATION			68 799	150 599
Régularisations du résultat d'exploitation			-39 062	-26 438
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			29 737	124 161
PR 4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		39 062	26 438
-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			5 084	6 356
-Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres			0	-38 582
-Frais de négociation de titres			-624	-689
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			73 259	117 684

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	68 799	150 599
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 084	6 356
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	-38 582
d- Frais de négociation de titres	-624	-689
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
Capital	1 337 346	1 148 923
Régularisation des sommes non distribuables	4 096	8 056
Régularisation des sommes distribuables	31 300	25 893
Droits d'entrée		
b- Rachats		
Capital	-3 412 431	-2 654 002
Régularisation des sommes non distribuables	-5 667	-6 162
Régularisation des sommes distribuables	-70 362	-52 331
Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 042 460	-1 411 939
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	2 807 782	4 219 721
b- en fin d'exercice	765 322	2 807 782
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	253 288	393 723
b- en fin d'exercice	66 096	253 288
VALEUR LIQUIDATIVE	11,579	11,085
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,46%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31/12/2020

(Exprimées en dinars)

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP SALAMETT PLUS

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

Le FCP SALAMETT PLUS est devenu un fonds de capitalisation par décision du gestionnaire dans la réunion de son conseil d'administration le 25 janvier 2018 et ce à compter de l'exercice 2018

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le FCP SALAMETT PLUS ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilable et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31-12-20	% actif
Emprunt d'Etat		484 637	507 914	65,52%
BTA_6% 01/2024	500	484 637	507 914	65,52%
Obligations		100 000	102 714	13,25%
EMPRUNT NATIONAL CAT C	2 000	100 000	102 714	13,25%
TOTAL		584 637	610 628	78,77%

Mouvement du portefeuille

Coût d'acquisition (A)	(+/-)value latentes (B)	Prix de revient (C) = (A)+(B)	Intérêts courus (D)	Valeur au 31/12 (E) = (C) +(D)	Plus/ moins Value réalisée
---------------------------	----------------------------	----------------------------------	------------------------	-----------------------------------	----------------------------

Solde au 31-12-2019	2 005 068	55 485	2 060 554	77 410	2 137 964	
Acquisition de l'exercice						
Emprunt de sociétés BTA						
Remboursement et Cession de l'exercice						
Cession Emprunt de société	(1002 000)		(1002 000)		(1002 000)	
Remboursement Emprunt de société	(479 000)		(479 000)		(479 000)	
Remboursement BTA						
Variation des intérêts courus				(51 419)	(51 419)	
Variation des (+/-) values latentes (BTA)		5 084	5 084		5 084	
Solde au 31-12-2020	524 068	60 569	584 637	25 991	610 628	

4.2 Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-20	Exercice clos le 31-12-19	% Actif net 31-12-2020
Disponibilités	164 423	678 577	21,48%
Total	164 423	678 577	21,48%

4.3 Créance d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à 114 dinars représentant la retenue à la source sur achat antérieur de BTA.

4.4 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos	Exercice clos
	le	le
	31-12-20	31-12-19
Revenus des BTA	45 933	35 468
Revenus des obligations	24 066	134 208
Total	70 000	169 676

4.5 Revenus des Placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice clos	Exercice clos
	le	le
	31-12-20	31-12-19
Revenus du compte courant	20 262	22 383
Total	20 262	22 383

4.6 PASSIF :

Désignation	Exercice clos	Exercice clos
	le	le
	31-12-20	31-12-19
Rémunération à payer au gestionnaire	580	2 257
Rémunération à payer au dépositaire	9 117	6 009
Total opérateurs créditeurs	9 697	8 266
Redevance CMF	61	237
Retenue à la source	85	255
Total autres créditeurs divers	146	493
TOTAL PASSIF	9 843	8 759

4.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	2 683 620
Nombre de parts :	253 288
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	1 337 346
Nombre de parts émis :	120 641
Nombre de porteurs de parts entrant	0

Rachats effectués

Montant	(3 412 431)
Nombre de parts rachetés :	307 833
Nombre de porteurs de parts sortant	0

Autres mouvements sur le capital

Somme distribuable de l'exercice antérieur ⁽¹⁾	124 161
Régularisation des sommes non distribuables	(1 571)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5 084
Frais de négociation de titres	(624)

Capital au 31-12-2020

Montant	735 585
Nombre de parts :	66 096
Nombre de porteurs de parts	1

(1) les sommes distribuables de l'exercice 2019 ont été intégralement capitalisées.

4.8- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat des parts .Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2020 :

Désignation	Exercice clos-le	Exercice clos-le
	31-12-20	31-12-19
Résultat distribuable de l'exercice :	68 799	150 599
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	(39 062)	(26 438)
Sommes distribuables	29 737	124 161

4.9- Note sur les charges de gestion des placements

- La gestion du FCP SALAMETT PLUS est assurée par la société Arab Financial Consultants « AFC » moyennant une commission de gestion de 0,8% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement (au lieu de 0,5% hors taxe calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement applicable jusqu'au 31 décembre 2018).

La rémunération de l'AFC pour l'exercice 2020 s'élève à 16 577 DT.

- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le gestionnaire du FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,15% hors taxe des actifs nets sans toutefois dépasser 10 000 Dinars hors taxe (au lieu de 0,1% hors taxe des actifs nets sans toutefois dépasser 7 000 Dinars hors taxe, applicable jusqu'au 31 décembre 2018).

Le montant payé par FCP SALAMETT PLUS en 2020 s'élève à 3 108 DT.

Désignation	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	16 577	32 045
Rémunération du dépositaire	3 108	6 009
Total	19 686	38 054

4.10- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 1 777 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Redevance CMF	1 741	3 370
Charges diverses	36	36
Total	1 777	3 406

5- DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS

5.1 Données par part :

<i>Désignation</i>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> 31-12-20	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> 31-12-19	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> 31-12-18	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> 31-12-17	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> 31-12-16
Revenus des placements	1,365	0,758	0,723	0,512	0,540
Charges de gestion des placements	(0,298)	(0,150)	(0,095)	(0,075)	(0,083)
Revenu net des placements	1,067	0,608	0,628	0,437	0,458
Autres charges d'exploitation	(0,026)	(0,013)	(0,014)	(0,011)	(0,012)
Résultat d'exploitation	1,040	0,595	0,614	0,426	0,446
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,591)	(0,104)	(0,127)	(0,002)	(0,042)
Sommes distribuables de l'exercice	0,449	0,490	0,487	0,424	0,403
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,591	0,104	0,127	0,002	0,042
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,077	0,025	0,026	0,014	0,016
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	(0,152)	0,000	0,000	0,019
Frais de négociation de titres	(0,009)	(0,003)	(0,001)	0,000	0,000
Plus ou moins -values sur titres et frais de négociation	(0,068)	(0,130)	0,025	0,014	0,035
Résultat net de l'exercice	1,108	0,465	0,639	0,440	0,481
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,068)	(0,130)	0,025	0,014	0,035
Régularisation du résultat non distribuable	(0,024)	0,008	(0,006)	0,001	(0,002)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,092)	(0,122)	0,019	0,015	0,033
Distribution de dividendes	-	-	0,424	0,404	0,413
Nombre de parts	66 096	253 288	393 723	612 174	604 226
Valeur Liquidative	11,579	11,085	10,717	10,635	10,600

5.2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,13%	1,13%	0,71%	0,71%	0,71%
Autres charges /Actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	3,97%	4,46%	4,57%	4,02%	3,83%
Actif net moyen	1 734 751	3 375 747	5 291 526	6 492 933	7 034 081

FCP INNOVATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP INNOVATION », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 4.561.516, un actif net de D : 4.522.526 et un bénéfice de D : 697.856.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP INNOVATION » au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative,

nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de FCP INNOVATION sont employés, à la date du 31 Décembre 2020, à raison de :

- 81,4% en valeurs mobilières soit un dépassement de 1,4% par rapport au taux réglementaire de 80%,
- et 18,6% en liquidités et quasi liquidités se situant ainsi au-dessous du seuil réglementaire de 20%.

Tunis, le 27 mai 2021
Le Commissaire aux Comptes :
CMC-DFK INTERNATIONAL
Chérif BEN ZINA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	3 712 401	3 660 049
Actions et droits rattachés		3 510 647	3 660 049
Titres des Organismes de Placement Collectif		201 754	-
Placements monétaires et disponibilités	5	849 115	967 195
Placements monétaires		-	706 472
Disponibilités		849 115	260 724
TOTAL ACTIF		4 561 516	4 627 244
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	17 266	18 392
Autres créditeurs divers	7	21 724	21 146
TOTAL PASSIF		38 990	39 538
ACTIF NET			
Capital	8	4 430 043	4 409 264
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs	13	9 676	30
Sommes distribuables de l'exercice		82 807	178 412
ACTIF NET		4 522 526	4 587 706
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 561 516	4 627 244

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2020 au 31/12/2020
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2020</i>	<i>Année 2019</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	128 546	235 145
Dividendes		128 546	235 145
Revenus des placements monétaires	10	19 320	72 637
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		147 865	307 782
Charges de gestion des placements	11	(53 612)	(66 513)
REVENU NET DES PLACEMENTS		94 254	241 269
Autres charges	12	(11 499)	(30 870)
RESULTAT D'EXPLOITATION		82 755	210 400
Régularisation du résultat d'exploitation		53	(31 988)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		82 807	178 412
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(53)	31 988
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		327 934	(179 566)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		322 670	(1 457)
Frais de négociation de titres		(35 502)	(3 734)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		697 856	25 642

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU 01/01/2020 au 31/12/2020
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Année</i> 2020	<i>Année</i> 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	697 856	25 642
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	82 755	210 400
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	327 934	(179 566)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	322 670	(1 457)
Frais de négociation de titres	(35 502)	(3 734)
Distribution de dividendes	(154 921)	(168 928)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(608 114)	(1 001 914)
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	(579 495)	(1 012 302)
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 539)	42 064
- Régularisation des sommes distribuables	(24 926)	(40 725)
- Droits de sortie	4 846	9 048
VARIATION DE L'ACTIF NET	(65 179)	(1 145 200)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	4 587 706	5 732 906
En fin de l'exercice	4 522 526	4 587 706
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	37 948	46 398
En fin de l'exercice	32 948	37 948
VALEUR LIQUIDATIVE	137,263	120,894
TAUX DE RENDEMENT	17,43%	0,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP INNOVATION » est un fonds commun de placement de catégorie actions, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, et en application des dispositions du Décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%.

« FCP INNOVATION » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 3.712.401 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Actions		3 453 373	3 510 647	76,96%
ASSUR MAGHREBIA	4 505	250 028	261 961	5,74%
BT	10 000	70 000	67 600	1,48%
CARTAGE CEMENT	100 000	192 323	186 700	4,09%
EURO-CYCLES	2 000	42 541	51 380	1,13%
MONOPRIX	30 000	195 045	183 570	4,02%
NEW BODY LINE	46 825	271 622	204 672	4,49%
ONE TECH HOLDING	5 000	51 174	60 035	1,32%
PGH	5 000	52 500	51 845	1,14%
SAH	34 000	425 000	417 486	9,15%
SFBT	5 000	90 000	95 050	2,08%
SOPAT	10 000	13 877	13 000	0,28%
SOTIPAPIER	80 000	412 108	367 440	8,06%
SOTUMAG	60 000	187 038	188 220	4,13%
STB	50 000	185 015	167 050	3,66%
TPR	5 000	14 634	20 810	0,46%
TUNIS RE	40 000	331 724	310 920	6,82%
UADH	160 000	236 277	445 120	9,76%
UNIMED	43 000	432 467	417 788	9,16%
Titres des Organismes de Placement Collectif		200 263	201 754	4,42%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	1 880	200 263	201754	4,42%
TOTAL		3 653 636	3 712 401	81,39%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	3 929 218	(269 169)	3 660 049	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions et droits	4 137 422		4 137 422	
Titres OPCVM	2 976 780		2 976 780	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions et droits (*)	(4 613 267)		(4 613 267)	304 898
Titres OPCVM	(2 776 517)		(2 776 517)	17 772
Variation des plus ou moins values latentes		327 934	327 934	
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	3 653 636	58 765	3 712 401	322 670

(*) y compris les sorties liées au non exercice des droits

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Placements monétaires	-	706 472
Disponibilités	849 115	260 724
Total	849 115	967 195

La rubrique "disponibilité" comporte au 31 décembre 2020 des avoirs en banque de D : 731.817 et des valeurs à l'encaissement de D : 117.298.

NOTE 6 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 17. 266 contre D : 18.392 au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	15 696	16 720
Rémunération du dépositaire	1 570	1 672
Total	17 266	18 392

NOTE 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 21.724 contre D : 21.146 au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	21 348	20 759
Redevance du CMF	376	387
Total	21 724	21 146

NOTE 8 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	4 409 264
Nombre de parts émises	37 948
Nombre de copropriétaires (*)	10

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	(579 495)
Nombre de parts rachetées	(5 000)
Nombre de copropriétaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	327 934
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	322 670
Régularisation des sommes non distribuables	(8 539)
Frais de négociation de titres	(35 502)
Droits de sortie	4 846
Régularisation (**)	(11 134)

Capital au 31-12-2020

Montant	4 430 043
Nombre de parts	32 948
Nombre de copropriétaires	9

(*) Ajusté de 11 à 10 en 2020

(**) Renvoi à la note 13

NOTE 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 128.546 contre D : 235.145 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	Année 2020	Année 2019
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	128 546	227 762
des titres OPCVM	-	7 384
TOTAL	128 546	235 145

NOTE 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 19.320 contre D : 72.637 au 31 décembre 2019, se détaille ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des comptes à terme	19 320	64 994
Intérêts des dépôts à vue	-	7 643
TOTAL	19 320	72 637

NOTE 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à D : 53.612 contre D : 66.513 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	Année 2020	Année 2019
Rémunération du gestionnaire	48 738	60 466
Rémunération du dépositaire	4 874	6 047
TOTAL	53 612	66 513

NOTE 12 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent à D : 11.499 pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 contre D : 30.870 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	Année 2020	Année 2019
Redevance CMF	4 096	5 081
Honoraires commissaire aux comptes	6 376	13 936
Impôts et Taxes	105	105
Publicité et Publications	448	602
Autres	11	11
autres pertes *	-	11 134
Services bancaires et assimilés	463	-
Total	11 499	30 870

*les autres pertes sont relatives à la renonciation du fond a son droit de souscription à l'augmentation du capital ATL du 06 mars 2019.

NOTE 13 : SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS

En 2019, le FCP Innovation a reclassé indument un montant de 11 134 Dinars correspondant aux moins values sur Droits de Souscriptions (ATL) du résultat non distribuable au résultat distribuable (Poste : Autres charges).

Ce reclassement a été annulé en 2020 et a été porté au niveau des sommes distribuables des exercices antérieurs pour un montant de +11 134 Dinars et -11 134 Dinars au niveau du Capital. Ainsi, le solde des « Sommes distribuables des exercices antérieurs » soit 9 676 Dinars est constitué du montant de l'annulation (+11 134 Dinars) moins les régularisations effectuées en 2020 suite au rachat de 5000 parts.

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

14-1- DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	4,488	8,111	5,889	4,254	1,620
Charges de gestion des placements	(1,627)	(1,753)	(1,630)	(1,439)	(0,658)
Revenus net des placements	2,861	6,358	4,259	2,814	0,962
Autres charges	(0,349)	(0,813)	(0,430)	(0,360)	(0,096)
Résultat d'exploitation (1)	2,512	5,544	3,829	2,454	0,866
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	(0,843)	0,000	0,080	1,366
Sommes distribuables de l'exercice	2,513	4,701	3,829	2,534	2,231
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9,953	(4,732)	(2,204)	0,501	(0,019)

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9,793	(0,038)	8,664	3,289	3,011
Frais de négociation de titres	(1,078)	(0,098)	(0,260)	(0,234)	(0,315)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	18,669	(4,869)	6,200	3,556	2,677
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	21,181	0,676	10,029	6,010	3,543
Droits de sortie	0,147	0,238	0,000	0,018	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	18,816	(4,630)	6,200	3,573	2,677
Régularisation du résultat non distribuable	(0,259)	1,108	0,000	0,063	5,858
Sommes non distribuables de l'exercice	18,557	(3,522)	6,200	3,637	8,535
Distribution de dividendes	4,702	3,829	2,534	2,231	2,265
Valeur liquidative	137,263	120,894	123,559	116,064	112,124
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,26%	1,43%	1,36%	1,26%	0,61%
Autres charges / actif net moyen	0,27%	0,67%	0,36%	0,32%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,95%	4,54%*	3,20%	2,15%*	0,80%*
Actif net moyen	4 252 900	4 638 270	5 559 005	5 293 726	4 903 065

*Retraités pour les besoins de la comparabilité

14-2- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de "FCP Innovation" est confiée à la "STB FINANCE". Celle-ci est chargée des choix des placements ainsi que de la gestion administrative et comptable du fonds, et ce à compter du 16 Juillet 2020 suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°35-2019 du 31 Octobre 2019 pour le changement du gestionnaire administratif et comptable du fonds de STB Manager à STB Finance. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 4.782.170, un actif net de D : 4.761.076 et un bénéfice de D : 191.446.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS » au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS sont employés, à la date du 31 Décembre 2020, à raison de :

- 73 % en valeurs mobilières ce qui est en deçà du taux réglementaire minimal de 80%,
- et 26,9% en liquidités et quasi liquidités soit un dépassement de 6,9 % par rapport au taux réglementaire maximal de 20%.

Tunis, le 27 mai 2021
Le Commissaire aux Comptes :
CMC –DFK INTERNATIONAL
Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	<u>3 490 633</u>	<u>2 598 425</u>
Obligations et valeurs assimilées		3 273 850	2 435 953
Titres des Organismes de Placement Collectif		216 782	162 472
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>1 284 042</u>	<u>687 360</u>
Placements monétaires		857 094	605 356
Disponibilités		426 947	82 004
Autres actifs	6	<u>7 496</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>4 782 170</u>	<u>3 285 786</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	9 414	7 137
Autres créditeurs divers	8	11 680	14 913
TOTAL PASSIF		<u>21 094</u>	<u>22 051</u>
ACTIF NET			
Capital	9	4 582 163	3 115 930
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	24
Sommes distribuables de l'exercice		178 907	147 780
ACTIF NET		<u>4 761 076</u>	<u>3 263 735</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4 782 170</u>	<u>3 285 786</u>

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2020 au 31/12/2020
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2020</i>	<i>Année 2019</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>141 091</u>	<u>137 459</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		141 091	137 459
Dividendes		-	-
Revenus des placements monétaires	11	<u>27 091</u>	<u>35 544</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>168 182</u>	<u>173 004</u>
Charges de gestion des placements	12	(26 417)	(21 634)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>141 765</u>	<u>151 370</u>
Autres charges	13	(5 811)	(13 683)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>135 954</u>	<u>137 687</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		42 953	10 094
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>178 907</u>	<u>147 780</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(42 953)	(10 094)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 369	7 201
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		50 123	6 708
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>191 446</u>	<u>151 595</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE DU 01/01/2020 au 31/12/2020

(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Année</i> 2020	<i>Année</i> 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	191 446	151 595
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	135 954	137 687
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 369	7 201
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 123	6 708
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(146 403)	(124 364)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 452 298	72 159
Souscriptions		
Capital	1 862 837	2 060 907
Régularisation des sommes non distribuables	16 008	5 265
Régularisation des sommes distribuables	60 002	83 853
Rachats		
Capital	(464 743)	(1 990 309)
Régularisation des sommes non distribuables	(3 359)	(4 673)
Régularisation des sommes distribuables	(18 447)	(82 884)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 497 341	99 391
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 263 735	3 164 344
En fin d'exercice	4 761 076	3 263 735
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	30 620	29 923
En fin d'exercice	44 359	30 620
VALEUR LIQUIDATIVE	107,331	106,588
TAUX DE RENDEMENT	5,22%	5,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, et en application des dispositions du Décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%.

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 3.490.633 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Obligations et valeurs assimilées		3 152 873	3 273 850	68,46%
Obligations de sociétés		1 790 000	1 840 785	38,49%
AIL 2015-1 B	1 000	40 000	41 012	0,86%
AMEN BANK SUB 2016-1	2 000	120 000	120 809	2,53%
ATL 2014-3 C	200	8 000	8 445	0,18%
ATL 2015-2 C	1 000	60 000	63 151	1,32%
ATL 2016-1 C	1 000	60 000	61 906	1,29%
ATTIJARI BANK SUB 2015	1 500	60 000	60 612	1,27%
ATTIJARI LEASING 2015-1	300	12 000	12 519	0,26%
ATTIJARI LEASING 2016-2	1 000	80 000	84 171	1,76%
AB SUB 2020-3 C	2 700	270 000	270 000	5,65%
BH SUB 2016-1 B	1 000	60 000	62 357	1,30%
BH SUB 2018-1 B	1 000	100 000	104 387	2,18%
BNA 2017-1 B	1 000	80 000	82 899	1,73%
BNA SUB 2018-1 B	1 000	100 000	102 664	2,15%
HL 2015-1 B	500	20 000	20 843	0,44%
HL SUB 2015-1	1 500	60 000	60 375	1,26%
STB 2020-1 C FIXE	500	50 000	53 122	1,11%
STBSUB 2019-1 D	2 600	260 000	262 097	5,48%
TL 2015-1 B	500	20 000	20 791	0,43%
TL 2016-1 B	1 000	60 000	62 752	1,31%
TL 2017-2 B	1 500	150 000	158 791	3,32%
UIB SUB 2016	1 500	120 000	127 082	2,66%
Produits Divers			890	0,02%
INT INTERCALAIRES AB SUB 2020-3 C			890	0,02%
Bons du trésor assimilables		1 362 873	1 432 176	29,95%
BTA 13AVRIL2023 6%	400	386 826	500 823	10,47%
BTA 11/02/2022 6%	513	492 747	530 697	11,10%
BTA 13/04/2023 6%	500	483 300	400 656	8,38%
Titres des Organismes de Placement Collectif		212 029	216 782	4,53%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	1 788	212 029	216 782	4,53%
TOTAL		3 364 902	3 490 633	72,99%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	2 501 740	80 865	15 820	2 598 425	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	320 000			320 000	
Titres OPCVM	2 628 197			2 628 197	
Bons du trésor assimilables (BTA)	870 126			870 126	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Bons du trésor assimilables (BTA)	-			-	
Obligations de sociétés	(380 000)			(380 000)	
Titres OPCVM	(2 575 161)			(2 575 161)	50 123
Variation des plus ou moins valeurs latentes			5 369	5 369	
Variations des intérêts courus		23 677		23 677	
Soldes au 31 décembre 2020	3 364 902	104 542	21 189	3 490 633	50 123

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde du poste Placements monétaires s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 857.094 se détaillant comme suit :

Désignation du titre		coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
COMPTES A TERME STB		850 000	857 094	18,00%
Compte à terme au 03/02/2021 (au taux de 6,8%)	pour 90 jours	850 000	857 094	18,00%
TOTAL		850 000	857 094	18,00%
Pourcentage par rapport au total des actifs				17,92%

Le solde du poste "Disponibilité" constitué des avoirs en banque s'élève au 31 décembre 2020 à D : 426.947 contre D : 82.004 au 31 décembre 2019.

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2020 un solde de D : 7.496 contre un solde nul à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Retenue à la source sur BTA	7 496	-
Total	7 496	-

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste présente au 31 Décembre 2020 un solde de D : 9.414 contre un solde de D : 7.137 à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	7 845	5 948
Rémunération du dépositaire	1 569	1 190
Total	9 414	7 137

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste présente au 31 Décembre 2020 un solde de D : 11.680 contre un solde de D :14.913 à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	11 272	14 628
Redevance du CMF	408	286
Total	11 680	14 913

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	3 115 930
Nombre de parts émises	30 620
Nombre de copropriétaires	294

Souscriptions réalisées

Montant	1 862 837
Nombre de parts émises	18 306
Nombre de copropriétaires nouveaux	71

Rachats effectués

Montant	(464 743)
Nombre de parts rachetées	(4 567)
Nombre de copropriétaires sortants	38

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 369
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 123
Régularisation des sommes non distribuables	12 648

Capital au 31-12-2020

Montant	4 582 163
Nombre de parts	44 359
Nombre de copropriétaires	403

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 141.091 contre D : 137.459 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- Intérêts des obligations	115 323	112 903
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA	25 768	24 557
<u>Revenus des titres OPCVM</u>		
- Dividendes	-	-
TOTAL	141 091	137 459

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 27.091 contre D : 35.544 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
- Intérêts des comptes à terme	27 091	30 574
- Intérêts des dépôts à vue	-	4 970
TOTAL	27 091	35 544

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 26.417 contre D : 21.634 au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Rémunération du gestionnaire	22 014	18 028
Rémunération du dépositaire	4 403	3 606
TOTAL	26 417	21 634

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 5.811 contre D : 13.683 au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Redevance CMF	3 700	3 030
Honoraires commissaire aux comptes	1 545	9 935
Impôts et Taxes	105	105
Publicités et Publications	448	602
Autres	13	11
TOTAL	5 811	13 683

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

14-1- DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	3,791	5,650	5,816	4,314	4,513
Charges de gestion des placements	(0,596)	(0,707)	(0,773)	(0,634)	(0,615)
Revenus net des placements	3,196	4,943	5,043	3,680	3,898
Autres charges	(0,131)	(0,447)	(0,444)	(0,355)	(0,179)
Résultat d'exploitation (1)	3,065	4,497	4,600	3,325	3,720
Régularisation du résultat d'exploitation	0,968	0,330	(0,139)	0,616	0,689
Sommes distribuables de l'exercice	4,033	4,826	4,461	3,941	4,409
Var des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,121	0,235	0,052	0,163	0,050
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,130	0,219	0,168	0,138	0,083
Plus (ou moins) values sur titres (2)	1,251	0,454	0,220	0,301	0,133
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,316	4,951	4,820	3,626	3,853
Résultat non distribuable de l'exercice	1,251	0,454	0,220	0,301	0,133
Régularisation du résultat non distribuable	0,285	0,019	(0,009)	0,056	0,060
Sommes non distribuables de l'exercice	1,536	0,474	0,211	0,357	0,193
Distribution de dividendes	4,827	4,461	3,941	4,409	2,765
Valeur liquidative	107,331	106,588	105,749	105,018	105,129

Ratios de gestion des placements	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,56%	0,67%	0,73%	0,60%	0,59%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,42%	0,42%	0,34%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,87%	4,24%*	4,36%*	3,16%*	3,57%*
Actif net moyen	4 744 614	3 250 890	3 153 403	3 357 949	2 377 147

*Retraités pour le besoin de la comparabilité

14-2- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de « FCP Obligataire Capital Plus » est confiée à la « STB FINANCE ». Celle-ci est chargée des choix des placements ainsi que de la gestion administrative et comptable du fonds, et ce à compter du 16 Juillet 2020 suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°36-2019 du 31 Octobre 2019 pour le changement du gestionnaire administratif et comptable du fonds de STB Manager à STB Finance. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.